celui des prémisses. De ce point de vue, *Le Père Noël est généreux* est donc un énoncé faux car fondé sur une prémisse fausse (« Le Père Noël existe »)[7].

Le **sous-entendu** défini par Ducrot rejoint quant à lui la notion d'**implicitation conversationnelle** (ou discursive) chez Grice (cf. *supra* Grice, sous 3.2.2, 3.2.3.1 et 3.2.3.2) : l'implicitation conversationnelle est contextuellement dépendante tout comme le sous-entendu (cf. *supra* sous 3.3.1), l'implicitation conversationnelle est annulable (i. e. elle peut être annulée sans rendre l'énoncé de départ contradictoire) tout comme le sous-entendu peut être nié sans compromettre le sens explicite de l'énoncé (cf. *supra* sous 3.3.3), et l'implicitation conversationnelle n'est pas détachable (i. e. si l'expression qui la véhicule dans l'énoncé de départ est remplacée par une expression synonyme, l'implicitation conversationnelle se maintient) tout comme le sous-entendu résiste à la paraphrase dans l'énoncé de départ (cf. *supra* sous 3.3.3). Par rapport au modèle cognitif de Sperber et Wilson, les sous-entendus correspondent aux **conclusions implicitées** ou **implications contextuelles** qu'il appartient à l'interlocuteur d'inférer au départ des explicitations et des implicitations de l'énoncé (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 4.5). Cependant, pour Ducrot, l'interprétation du sous-entendu relève de la responsabilité de l'interlocuteur, alors que selon Sperber et Wilson, c'est avant tout la responsabilité du locuteur qui est engagée dans l'établissement des conclusion implicitées.

3.4 *Le sens métaphorique*

Comme le présupposé et le sous-entendu, le **sens métaphorique** fait partie des contenus implicites que peut véhiculer un énoncé. Bien que l'énoncé métaphorique soit un énoncé non littéral (i. e. un énoncé à contenu sous-entendu – cf. *supra* sous 3.2), **la description du sens métaphorique rejoint souvent celle du sous-entendu, mais parfois aussi celle du présupposé** (cf. Klinkenberg 1998).

3.4.1 Dans son rapport au code et au contexte, le sens métaphorique se décrit comme le sous-entendu : il n'est pas inscrit dans la structure du code mais **lié à l'énonciation** et contextuellement dépendant.

EXEMPLES

Jean-Marie est un cornichon.
La femme est l'avenir de l'homme.
Rien dans le code linguistique ne prévoit que *cornichon* puisse prendre le sens de « individu qui manque de sérieux », ni ne permet d'attribuer un sens déterminé à

7. Bien entendu, si un énoncé relatif au Père Noël (ou à tout autre personnage imaginaire : Mary Poppins, Harry Potter…) est envisagé non plus dans le cadre d'un discours de fiction, mais dans celui d'un discours sérieux, le présupposé qui y est lié peut être vrai, p. ex. si *le Père Noël* est le surnom de quelqu'un (le titre du film *Le Père Noël est une ordure* (J.-M. Poiré, 1982) en offre un bon exemple ; il y a même en quelque sorte mise en abyme puisque le surnom de *Père Noël* s'applique à un personnage de fiction, Félix, incarné par Gérard Jugnot) – cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 5.4, note 12.

l'expression *l'avenir de l'homme* : ce sont les circonstances de l'énonciation, le contexte et les connaissances encyclopédiques de l'interlocuteur qui permettent une interprétation adéquate.

3.4.2 Du point de vue du comportement syntaxique, le sens métaphorique, comme le présupposé, **résiste aux transformations négative et interrogative** ; en revanche il peut, comme le sous-entendu, **faire l'objet d'un enchaînement de subordination**.

EXEMPLES

Jean-Marie n'est pas un cornichon.
Jean-Marie est-il un cornichon ?
Jean-Marie est un cornichon puisqu'il a une fois de plus égaré sa casquette.

La femme n'est pas l'avenir de l'homme.
La femme est-elle l'avenir de l'homme ?
La femme est l'avenir de l'homme depuis qu'ils sont sur Terre.
Les énoncés transformés conservent le sens métaphorique de l'énoncé de départ[8], et c'est bien sur le sens métaphorique que porte la subordination.

3.4.3 Pour ce qui est du rapport au sens explicite ou contenu posé de l'énoncé, le statut du sens métaphorique est particulier. D'une part, **le sens métaphorique** non seulement est exclu du sens explicite (comme l'est le sous-entendu), mais **disqualifie obligatoirement le sens explicite** : Jean-Marie ne peut être à la fois un fruit de cucurbitacée et un être humain.

D'autre part, de même que le présupposé (qui, lui, appartient au contenu posé), le sens métaphorique **ne résiste pas à la paraphrase de l'énoncé de départ**.

EXEMPLE

Jean-Marie est une petite péponide verte utilisée comme condiment.
Cet énoncé a perdu le caractère métaphorique de l'énoncé de départ.

Par ailleurs – de même qu'il est impossible d'affirmer le posé en niant le présupposé, ou de contre-argumenter lorsque le présupposé est réfuté –, il est **difficile d'affirmer le contenu posé d'un énoncé tout en niant le sens métaphorique qui peut y être lié**, et **la contestation par l'interlocuteur du sens métaphorique empêche en principe le locuteur de contre-argumenter en se retranchant derrière le contenu posé** (comme il lui est loisible de le faire en cas de contestation du sous-entendu).

8. Que la transformation négative appliquée à un énoncé métaphorique rende cet énoncé vrai n'empêche pas qu'il conserve son caractère métaphorique : *Jean-Marie n'est pas un cornichon, c'est au contraire un garçon très sérieux* (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 5.3.3).

EXEMPLES

?? Jean-Marie est un garçon qui manque de sérieux mais Jean-Marie n'est pas un cornichon.

– Jean-Marie est un cornichon.
– Voyons, Jean-Marie est quelqu'un de sérieux !
?? – Mais je n'ai jamais dit le contraire, j'ai simplement dit que Jean-Marie est un cornichon.

3.4.4 Enfin, les responsabilités des intervenants de la communication par rapport au sens métaphorique sont partagées : tant l'intention du locuteur (qui opte pour un énoncé métaphorique) que l'interprétation de l'interlocuteur (qui attribue un sens à cet énoncé) contribuent à la construction du sens métaphorique.

4 Les phénomènes scalaires : échelles argumentatives et *topoï*

Pour Ducrot et Anscombre, il importe de distinguer la notion d'inférence de celle d'argumentation. L'**inférence** est la relation qui existe entre un fait et la production d'un énoncé, ce dernier présentant ce fait comme le point de départ d'une déduction débouchant précisément sur la production de l'énoncé.

EXEMPLES

Bon, on annule le pique-nique.
Si le locuteur produit cet énoncé après avoir ouvert les volets et constaté qu'il pleut à verse, la relation entre le fait (i. e. la pluie) et la production de l'énoncé est une relation d'inférence.

– J'ai raté mon examen de linguistique.
– Tu dois être déçu.
Dans ce cas, c'est le fait évoqué par le premier locuteur (i. e. l'échec) qui permet au second d'opérer l'inférence à l'origine de l'énonciation de sa réponse.

– Tu as acheté du chocolat ?
– Tu aimes le chocolat maintenant ?
Cette fois, c'est l'acte de questionnement même du premier locuteur (i. e. l'énonciation de la première question) qui constitue le fait déclenchant l'inférence à l'origine de l'énonciation de la réponse.

L'**argumentation** en revanche est une **relation de nature discursive** établie entre un argument et une conclusion, et dans laquelle l'argument vise à faire admettre la conclusion. Ducrot et Anscombre constatent que **certains éléments d'ordre argumentatif sont nécessaires à la compréhension des énoncés**. Ces **instructions argumentatives** sont même de leur point de vue les données les plus importantes pour la compréhension de l'énoncé.

EXEMPLE

– Tu as fini ton travail ?
– Oui, presque.
La valeur informative de la réponse du second locuteur est « Je n'ai pas fini mon travail », puisqu'un travail *presque fini* n'est, par définition, pas *fini*. Or, cette réponse se veut manifestement affirmative, comme l'indique le *oui* : elle est porteuse d'une valeur argumentative, laquelle prime la valeur informative et garantit la bonne compréhension de l'énoncé.

En d'autres termes, pour Ducrot et Anscombre, la valeur argumentative prime la valeur informative : c'est la **thèse du primat de l'argumentation** de la pragmatique intégrée. À ce titre, **la pragmatique intégrée est une théorie argumentative et non vériconditionnelle**, puisque l'information communiquée par l'énoncé, évaluable en termes de vérité ou de fausseté, y est vue comme secondaire – ou, plus exactement, comme dérivable de la valeur argumentative de la phrase[9].

Selon Ducrot et Anscombre, il existe même des **énoncés à contenu uniquement argumentatif** (i. e. dépourvus de contenu informatif). Ils le prouvent en montrant que, dans les enchaînements suivants, *est-ce que p ?* et *non-p* ont la même valeur argumentative, à savoir l'affirmation de *non-p*, ce qui signifie *ipso facto* que *est-ce que p ?* n'est porteur d'aucune valeur informative.

EXEMPLE

J'ai des doutes sur les intentions d'Olivier : il passe le week-end à la maison, mais il ne rangera pas le garage (non-p).
J'ai des doutes sur les intentions d'Olivier : il passe le week-end à la maison, mais est-ce qu'il rangera le garage ? (est-ce que p ?)
Soit *p* = « Olivier rangera le garage », *non-p* = « Olivier ne rangera pas le garage » et *est-ce que p ?* = « Est-ce qu'Olivier rangera le garage ? ». La comparaison des deux enchaînements qui précèdent montre que *est-ce que p ?* contribue manifestement à l'établissement de la conclusion *non-p* : *est-ce que p ?* ne véhicule donc pas, comme le considère l'analyse sémantique classique, un contenu informatif posant l'alternative *p ou non-p* (« Olivier rangera-t-il le garage ou non ? »), mais a une valeur exclusivement argumentative (pour ce qui est du rôle argumentatif de *mais*, cf. *infra* sous 4.1).

Cependant, ce n'est pas l'argumentation telle qu'elle est définie classiquement, à savoir la stratégie de la persuasion, qui intéresse Ducrot et Anscombre. Pour eux, **la langue dispose d'une série de potentialités argumentatives inscrites dans son lexique et dans ses structures** (i. e. au niveau de la phrase), **et ces potentialités se réalisent dans le discours** (i. e. au niveau de l'énoncé) **en donnant**

9. C'est pourquoi Ducrot (1980a : 72) « refuse la séparation entre la sémantique, qui serait consacrée aux notions de vérité et de valeur informative, et la pragmatique, qui concernerait l'effet, notamment l'influence argumentative, que la parole prétend posséder » : la pragmatique est bel et bien *intégrée* à la sémantique, et donc à la linguistique.

lieu à des relations argumentatives : c'est à l'étude de ce type de relations que s'attache la pragmatique intégrée. Une caractéristique essentielle de la relation argumentative est d'être **scalaire**, c'est-à-dire d'être gradable par rapport à des formes génériques appelées *topoï*, et de permettre de situer sur une « échelle » ou axe orienté et gradué[10].

4.1 *Les échelles argumentatives*

Lorsque plusieurs arguments concourent à établir la même conclusion, Ducrot considère qu'ils font partie de la même **classe argumentative**. Lorsqu'au sein d'une classe, les arguments peuvent être ordonnés en fonction de leur force, ces arguments constituent une échelle. **Une échelle argumentative est donc une classe argumentative orientée**.

EXEMPLE

Marianne a bu peu de vin blanc.
Marianne a bu un peu de vin blanc.
Sur l'échelle qui quantifie le vin bu, le second énoncé a une puissance argumentative plus grande que le premier : l'interlocuteur comprend que Marianne a bu plus de vin dans le second cas que dans le premier (cf. *supra* sous 3.3, remarque 1, et *infra* sous 5.2.2.3).

L'orientation argumentative d'une phrase peut être définie par des **facteurs linguistiques**, c'est-à-dire par des marqueurs spécialisés révélant explicitement les propriétés argumentatives inscrites dans la structure de la langue : ce sont des termes à contenu procédural (cf. *supra* sous 2) appelés **opérateurs argumentatifs** ou **connecteurs argumentatifs**. La différence entre opérateurs et connecteurs est d'ordre fonctionnel : l'opérateur agit au sein d'une proposition (*presque*, *ne … pas*, *ne … que*, etc.), tandis que le connecteur a pour rôle de relier entre eux des actes illocutionnaires (*même*, *mais*, *et*, *alors*, *cependant*, *car*, *parce que*, *puisque*, etc. – cf. *infra* sous 6.3)[11].

EXEMPLES

Jacques est gentil (p), *il est même charmant* (q).
Cet étudiant a une moyenne de 16 (p), *il a même obtenu 19/20 à mon examen* (q).
Dans ces deux énoncés, les arguments *p* et *q* sont placés sur **la même échelle argumentative** et sont dits **coorientés** (i. e. ils participent de la même orientation argumentative), et *même* établit une **relation de force argumentative** : pour aboutir à la conclusion *r* visée (*r* = « Jacques est d'un commerce particulièrement agréable »/« Cet étudiant est brillant »), *q* est argumentativement plus fort que *p*. Il n'est d'ailleurs pas possible d'inverser l'ordre des arguments :
* *Jacques est charmant, il est même gentil.*
* *Cet étudiant a obtenu 19/20 à mon examen, il a même une moyenne de 16.*

Benoît conduit bien (p) *mais il roule vite* (q).
Ton dessert est délicieux (p) *mais un peu trop sucré* (q).
Ton dessert est délicieux (p), *mais n'insiste pas* (q).
Dans ces trois énoncés en revanche, *p* et *q* appartiennent à **deux échelles argumentatives différentes**, aboutissant respectivement aux conclusions *r* et *non-r* (*r* = « Benoît est un bon conducteur »/« Ton dessert ne pourrait pas être meilleur »/« Ressers-moi du dessert » ; *non-r* = « Benoît est un conducteur dangereux »/« Ton dessert pourrait être amélioré »/« Ne me ressers pas de dessert ») : *mais* établit une **relation de contradiction argumentative**, et les arguments *p* et *q* sont dits **anti-orientés** (i. e. ils ont une orientation argumentative opposée).

– *Tu as fini ton travail ?*
– *Oui, presque.*
Pour formuler sa réponse, l'interlocuteur fait appel à une relation argumentative orientée : sur l'échelle de la finitude, *presque fini* est certes moins puissant que *fini*, mais nettement plus que *pas fini* (qui exigerait d'ailleurs une réponse en *non* : *Non, je n'ai pas fini*).

Max a lu quelques romans de Balzac.
Max n'a pas lu tous les romans de Balzac.
Selon Ducrot, *ne … pas … tous* et *quelques* appartiennent à la même échelle argumentative (en l'occurrence, celle qui quantifie les romans de Balzac lus par Max), et, si le but est d'arriver à la conclusion *r* = « Max connaît bien la *Comédie humaine* », la puissance argumentative du premier énoncé est supérieure à celle du second, comme le montrent les enchaînements suivants :
Max connaît bien la *Comédie humaine* : il a lu quelques romans de Balzac.
?? *Max connaît bien la* Comédie humaine *: il n'a pas lu tous les romans de Balzac.*
?? *Max ne connaît pas bien la* Comédie humaine *: il a lu quelques romans de Balzac.*
Max ne connaît pas bien la *Comédie humaine* : il n'a pas lu tous les romans de Balzac.
L'établissement d'une relation de force argumentative à l'aide de même *confirme ce classement :*
Max a lu quelques romans de Balzac, et même tous.
* *Max n'a pas lu tous les romans de Balzac, et même tous.*
* *Max a lu quelques romans de Balzac, il n'en a même lu aucun.*
Max n'a pas lu tous les romans de Balzac, il n'en a même lu aucun.
Bien entendu, une relation de contradiction argumentative établie par mais peut inverser la puissance argumentative des deux énoncés de départ :

10. Les relations argumentatives ne sont pas les seuls phénomènes linguistiques scalaires : p. ex., classer les termes *tiède*, *chaud* et *brûlant* sur un axe gradué et orienté relève également de la scalarité.
11. Il arrive qu'un même terme puisse être, selon les emplois, opérateur ou connecteur. Ainsi, *même* est opérateur dans *Même Charles a chanté*, mais connecteur dans *Jacques est gentil, il est même charmant*.

Max a lu quelques romans de Balzac, mais pas beaucoup.
Max n'a pas lu tous les romans de Balzac, mais il les a presque tous lus.

Il faut remarquer que **l'orientation de la relation argumentative n'est pas forcément définissable *a priori***. De ce point de vue, les **facteurs discursifs**, à savoir les différents **enchaînements discursifs** possibles, jouent un rôle essentiel (ce qui revient à dire qu'une interprétation correcte du contenu informatif de l'énoncé exige souvent que son orientation argumentative ait été judicieusement établie, et ramène au primat de l'argumentation sur l'information).

EXEMPLES

Selon que le locuteur souhaite parvenir à la conclusion *r* ou à la conclusion *non-r*, il optera pour l'un ou l'autre des énoncés des paires suivantes (alors que les contenus informatifs ne varient pas : dans les deux cas, la conduite automobile est dite « bonne » et « rapide », et le dessert « délicieux » et « un peu trop sucré ») :
Benoît conduit bien mais il roule vite.
Benoît roule vite mais il conduit bien.
Ton dessert est délicieux mais un peu trop sucré.
Ton dessert est un peu trop sucré mais délicieux.

Le thermomètre affiche presque dix degrés.
Selon les enchaînements discursifs, la relation argumentative établie par *presque* est orientée vers le haut (« La température est à peine inférieure à dix degrés ») ou vers le bas (« La température est à peine supérieure à dix degrés ») :
Regarde comme la température a monté : le thermomètre affiche presque dix degrés.
Regarde comme la température a baissé : le thermomètre affiche presque dix degrés.

Cependant, l'orientation argumentative de la phrase déterminée par les facteurs linguistiques et par l'enchaînement discursif ne suffit pas à atteindre une conclusion argumentative satisfaisante.

EXEMPLE

La réunion n'a duré que deux heures : c'est parfait.
La réunion a duré deux heures : c'est scandaleux.
Il semble bien que l'orientation argumentative est : *la réunion n'a duré que deux heures* est orienté vers l'« approprié » ; *la réunion a duré deux heures* l'est vers l'« inapproprié ». Le problème est que l'orientation inverse, amenant donc à la conclusion inverse, est tout à fait possible :
La réunion n'a duré que deux heures : c'est scandaleux.
La réunion a duré deux heures : c'est parfait.

Pour résoudre ce type de problème, il faut recourir à la notion de *topoï*.

4.2 *Les topoï*

La notion de ***topoï*** (du grec *τοπος*, pluriel *τοποι*) est empruntée à Aristote et désigne un **lieu commun argumentatif**, un principe général accepté par une communauté linguistique et servant de référence dans la construction du discours argumentatif.

EXEMPLE

Tu devrais lire Splendeurs et misères des courtisanes, *c'est l'un des meilleurs romans de Balzac.*
La justification de ce conseil se fait par la référence au *topos* « Il faut lire les chefs-d'œuvre de la littérature ».

Les *topoï* ont pour caractéristiques de n'être **généralement pas explicités**[12], et d'être applicables dans les limites d'une **zone de validité particulière**.

EXEMPLES

Tu devrais lire Splendeurs et misères des courtisanes, *c'est l'un des meilleurs romans de Balzac.*
? *Tu devrais lire* Splendeurs et misères des courtisanes, *c'est l'un des meilleurs romans de Balzac et il faut lire les chefs-d'œuvre de la littérature.*
Pour prodiguer ce conseil, il est plus fréquent d'utiliser le premier énoncé (i. e. celui qui n'explicite pas le *topos*) que le second.

– Tu participes au concours de poésie ?
– Non, il y a trop de concurrents./Non, il n'y a pas assez de concurrents.
La réponse se construit par référence au *topos* « On participe à un concours quand il y a un nombre satisfaisant de concurrents ». Le second locuteur est donc libre de signaler, en l'indiquant par *trop de* ou *ne … pas assez de*, que les limites de la zone d'application du *topos* ne sont pas respectées.

Les *topoï* ont également la caractéristique d'être des **règles argumentatives de nature scalaire** (i. e. d'être gradables) : chaque *topos* donne ainsi lieu à **quatre formes topiques** (T_1, T_2, T_3 et T_4) du type {+P, +Q}, {–P, –Q}, {+P, –Q} et {–P, +Q}, elles-mêmes réductibles à deux grands principes opposés l'un à l'autre, « Il faut +Q » *vs* « Il faut –Q ». Ces formes topiques définissent les **trajets interprétatifs** qu'il faut emprunter pour passer d'un argument à sa conclusion.

EXEMPLE

La réunion n'a duré que deux heures : c'est parfait.
La réunion a duré deux heures : c'est scandaleux.
La réunion n'a duré que deux heures : c'est scandaleux.

12. La notion de *topos* (lieu commun argumentatif servant de référence implicite) rappelle l'analyse que Sperber et Wilson donnent de l'ironie (mention implicite de proposition), mécanisme d'écho susceptible de référer à une norme implicite relevant des savoirs partagés généraux (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 5.3.2.3).

La réunion a duré deux heures : c'est parfait.
L'interprétation de ces énoncés se fait par référence au *topos* « Il faut qu'une réunion ait une durée appropriée », lequel se décline en quatre formes topiques :
T_1 : « Plus la réunion est brève, plus elle est satisfaisante » ({+P, +Q}).
T_2 : « Moins la réunion est brève, moins elle est satisfaisante » ({–P, –Q}).
T_3 : « Plus la réunion est brève, moins elle est satisfaisante » ({+P, –Q}).
T_4 : « Moins la réunion est brève, plus elle est satisfaisante » ({–P, +Q}).
Les quatre formes topiques, qui définissent quatre trajets interprétatifs, sont réductibles aux deux grands principes opposés « Il faut se réjouir qu'une réunion ait une durée appropriée » (« Il faut +Q ») *vs* « Il faut déplorer qu'une réunion ait une durée inappropriée » (« Il faut –Q »).
Le recours au formes topiques et aux trajets interprétatifs résout le problème de l'orientation argumentative posé sous 4.1. : la conclusion « Il faut +Q » est servie par les trajets définis par T_1 et T_4 ; la conclusion « Il faut –Q », par les trajets définis par T_2 et T_3. La possible variation de l'orientation argumentative (*la réunion n'a duré que deux heures* orienté vers l'« approprié » et *la réunion a duré deux heures* orienté vers l'« inapproprié », ou *la réunion n'a duré que deux heures* orienté vers l'« inapproprié » et *la réunion a duré deux heures* orienté vers l'« approprié ») est donc conditionnée par le choix de la forme topique de référence (T_1, T_2, T_3 ou T_4) sélectionnée par le locuteur.

Quelquefois cependant, **les trajets interprétatifs ne sont pas tous susceptibles de relier un argument à sa conclusion : un opérateur argumentatif peut interdire de suivre certains de ces chemins**.

EXEMPLE

L'argument *la réunion a duré deux heures* peut atteindre la conclusion *c'est parfait* (« Il faut +Q ») par deux trajets : T_4, mais aussi T_1. En revanche, l'argument *la réunion n'a duré que deux heures* ne peut aboutir à cette conclusion que par le trajet T_1. Cela signifie que l'opérateur argumentatif *ne … que* interdit le passage par le trajet T_4.
De même, l'argument *la réunion a duré deux heures* peut atteindre la conclusion *c'est scandaleux* (« Il faut –Q ») par les deux trajets T_3 et T_2, tandis que l'argument *la réunion n'a duré que deux heures* ne peut y parvenir que par le trajet T_3, T_2 étant bloqué par l'opérateur argumentatif *ne … que*.
La preuve en est donnée par le recours à la relation de force argumentative (qui met nécessairement en place des arguments coorientés – cf. *supra* sous 4.1) : les exemples modifiés par un enchaînement sur … *même* indiquent clairement l'exclusion de certaines formes topiques :
La réunion a duré deux heures, deux heures dix même : c'est parfait. (T_4)
La réunion a duré deux heures, une heure cinquante même : c'est parfait. (T_1)
* *La réunion n'a duré que deux heures, deux heures dix même : c'est parfait.* (*T_4)
La réunion n'a duré que deux heures, une heure cinquante même : c'est parfait. (T_1)

La réunion a duré deux heures, une heure cinquante même : c'est scandaleux. (T_3)
La réunion a duré deux heures, deux heures dix même : c'est scandaleux. (T_2)
La réunion n'a duré que deux heures, une heure cinquante même : c'est scandaleux. (T_3)
* *La réunion n'a duré que deux heures, deux heures dix même : c'est scandaleux.* (*T_2)

Ainsi, pour déterminer l'orientation argumentative d'une phrase, et donc pour parvenir à la conclusion argumentative visée par le locuteur, il faut obligatoirement convoquer un *topos* : les conclusions auxquelles peut aboutir une phrase énoncée sont déterminées grâce aux *topoi* scalaires qui peuvent lui être associés. Quant aux opérateurs argumentatifs, ils ont pour fonction de sélectionner les formes topiques appropriées, et de bloquer le recours aux autres.

5 L'interprétation de l'énoncé

« Le sens d'un énoncé est une image de son énonciation » (Ducrot 1980c). Autrement dit, **comprendre un énoncé, c'est comprendre les raisons de son énonciation**, c'est-à-dire décrire le type d'acte que le locuteur réalise au travers de l'énoncé. L'énonciation est donc à la source et du raisonnement mené par l'interlocuteur pour interpréter l'énoncé, et de la conclusion à laquelle il aboutit. Or, pour Ducrot, l'énonciation est une composante fonctionnelle de la structure de la phrase, et les raisons de l'énonciation sont inscrites dans les structures linguistiques de la phrase : c'est la **thèse d'auto-référence** du sens. Puisque la pragmatique étudie les phénomènes liés à l'énonciation (cf. *supra* sous 1.2), **la pragmatique doit s'attacher à l'étude des structures linguistiques de la phrase** : elle est, *ipso facto*, subordonnée, **intégrée à la linguistique**.

Selon Ducrot, **l'interprétation d'un énoncé s'accomplit en deux étapes successives**, et ce processus met en jeu un **composant linguistique** et un **composant rhétorique ou pragmatique**.

REMARQUE

Les différences entre les types d'informations implicites véhiculées par l'énoncé que sont le présupposé et le sous-entendu (cf. *supra* sous 3) s'expliquent par une différence de nature : **le présupposé est un produit du composant linguistique**, tandis que **le sous-entendu relève du composant rhétorique (ou pragmatique)**. Cela revient à dire que l'étude des **présupposés** relève de la **linguistique** (i. e. de la sémantique), et que seule l'analyse des **sous-entendus** intéresse la **pragmatique**. Cependant, vu que le composant linguistique précède le composant rhétorique, **la connaissance des présupposés est préalable (et indispensable) à la recherche des sous-entendus** (cf. *supra* sous 3.3.4).

5.1 *Le composant linguistique*

Dans un premier temps, l'**analyse linguistique**, en fonction des instructions de la syntaxe et de la sémantique, assigne aux différents constituants de la phrase, puis à leur composition (i. e. à la phrase elle-même), une signification indépendante de tout contexte : à la sortie du composant linguistique se trouve donc la **signification de la phrase**.

EXEMPLES

Mon amie est italienne.
Leur père est musicien.
Ton dessert est délicieux, mais n'insiste pas.

Le composant linguistique donne également accès aux **présupposés** liés à l'énoncé (en l'occurrence « Mon amie existe », « Leur père existe », « Tu as préparé un dessert »).

5.2 *Le composant rhétorique (ou pragmatique)*

Entre ensuite en jeu l'**analyse rhétorique ou pragmatique**, qui va s'exercer sur la signification de la phrase livrée par le composant linguistique et assigner, compte tenu de cette signification et des circonstances de l'énonciation, une valeur aux variables contenues dans la phrase : à la sortie du composant rhétorique se trouve le **sens de l'énoncé** dans le contexte donné. Étant donné qu'elle cherche à établir ce sens, **la pragmatique intégrée est une théorie sémantique**.

Cependant, le composant rhétorique se divise lui-même en **deux sous-composants**.

5.2.1 Le premier sous-composant rhétorique

Le premier sous-composant rhétorique a pour rôle l'attribution des **valeurs référentielles et argumentatives** qui donnent accès au **sens littéral** de l'énoncé.

EXEMPLES

Attribution des valeurs référentielles :

Mon amie est italienne.	=	*Anna est romaine.*
Leur père est musicien.	=	*Charles est violoniste.*
Ton dessert est délicieux...	=	*Lily, ton clafoutis est délicieux…*

Attribution d'une valeur argumentative :
Ton clafoutis est délicieux (p), *mais n'insiste pas* (q).
De *p* (*Ton clafoutis est délicieux*), l'interlocuteur doit tirer la conclusion *r* ; de *q* (*n'insiste pas*), la conclusion *non-r* ; de *p mais q*, la conclusion *non-r* : *mais* est donc porteur d'une instruction argumentative particulière. C'est bien entendu la

situation de communication qui permet d'attribuer une valeur aux variables *r* et *non-r*, en l'occurrence : *r* = « Ressers-moi du clafoutis » et *non-r* = « Ne me ressers pas de clafoutis ».

REMARQUE

L'attribution des valeurs référentielles, comme d'ailleurs l'attribution des référents adéquats aux expressions indexicales dans la linguistique de l'énonciation de Benveniste (cf. *supra* sous 1.1), rejoint la notion de désambiguïsation pragmatique (ou référentielle) définie par Sperber et Wilson dans leur interprétation de l'énoncé (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 4.3.1.3).

L'emploi de *mais* analysé ci-dessus montre que, pour Ducrot, le discours exploite, par la mise en contexte, des possibilités offertes par les structures de la langue : p. ex., la langue fournit l'instruction {si *A* qui a pour conclusion *C* et *B* qui a pour conclusion *non-C* sont reliés dans la structure *A mais B*, c'est la conclusion *non-C* tirée de *B* qui doit être retenue} (cf. *supra* sous 4.1). Cette instruction permet dès lors l'interprétation de tous les énoncés du type *p mais q*, où *p*, *q* et *r* représentent respectivement les valeurs référentielles prises en discours par les entités *A*, *B* et *C* de la langue : *Ton clafoutis est délicieux* (p), *mais n'insiste pas* (q)/*Il est tard* (p), *mais tu dois terminer ce travail* (q) (où *non-r* = « Ne va pas te coucher » efface *r* = « Va te coucher »)/*Cet hôtel est agréable* (p), *mais en été il est infesté de moustiques* (q) (où *non-r* = « N'y réservons pas de chambre » efface *r* = « Réservons-y une chambre »), etc. Des descriptions similaires pourraient bien entendu illustrer le rôle de *et, donc, en effet*... Ainsi la pragmatique analyse le discours comme la reproduction et l'exploitation (par la mise en contexte) de structures de la langue : **le passage au discours permet l'instanciation** (p. ex. *p mais q*) **des instructions inscrites dans les structures de la langue** (p. ex. *A mais B*). De ce point de vue, **la pragmatique intégrée est une théorie structuraliste**.

5.2.2 Le second sous-composant rhétorique

Il se peut bien entendu que le sens de l'énoncé soit non littéral : dans ce cas, l'analyse pragmatique doit se poursuivre au travers du second sous-composant du composant rhétorique, qui **combine le sens littéral aux circonstances d'énonciation** afin de donner accès au **sens non littéral** de l'énoncé. De ce sens non littéral relèvent **les sous-entendus** produits (intentionnellement ou non) par le locuteur et repérés par l'interlocuteur (cf. *supra* sous 3.3.4). La mise en œuvre du second sous-composant rhétorique est régie par des **lois de discours** (dont certaines rappellent, *mutatis mutandis*, les maximes conversationnelles de Grice – cf. *supra* Grice, sous 3.3). Ducrot définit ces lois de discours comme des **normes fixées par la collectivité linguistique** au sein de laquelle a lieu la communication ; elles ont pour caractéristique de **ne porter que sur le contenu posé de l'énoncé**. Voici quelques exemples de lois de discours ; nombre d'entre elles ont des caractéristiques **scalaires** (cf. *supra* sous 4.).

5.2.2.1 La loi d'informativité

La loi d'informativité dit que **si un énoncé est présenté comme une source d'information, il induit *ipso facto* le sous-entendu que l'interlocuteur ignore cette information, voire s'attendrait plutôt à entendre l'information contraire**.

EXEMPLE

Seul Charles a chanté.
Sous-entendu : « On pouvait s'attendre à ce que d'autres chantent ».

Même Charles a chanté.
Sous-entendu : « On pouvait s'attendre à ce que Charles ne chante pas ».

5.2.2.2 La loi d'exhaustivité

La loi d'exhaustivité prévoit que **le locuteur qui aborde un thème doit donner à propos de celui-ci l'information la plus forte possible** (i. e. la plus complète possible : la loi d'exhaustivité correspond à la maxime de quantité de Grice – cf. *supra* Grice, sous 3.3).

EXEMPLES

Certains de mes collègues sont hypocrites.
L'enchaînement avec *même* indique (en vertu de la relation de force argumentative – cf. *supra* sous 4.1) que, sur l'échelle argumentative de la quantification, *certain(e)s* est plus proche de *tou(te)s* que de *certain(e)s seulement* : *Certains de mes collègues sont hypocrites, et même tous*. La loi d'exhaustivité a pour effet d'aller à l'encontre de la valeur argumentative de *certain(e)s*, et d'imposer l'interprétation « Certains *seulement* de mes collègues sont hypocrites » en déclenchant le sous-entendu « Certains de mes collègues ne sont pas hypocrites ».

Le médecin reçoit le samedi.
Si cet énoncé figure sur une affichette à la porte d'un cabinet médical, seul le contexte permet de l'interpréter : si l'usage est que les médecins reçoivent le samedi, le sens sous-entendu est « Le médecin reçoit *seulement* le samedi » (l'interprétation neutre « Le médecin reçoit le samedi » est en effet bloquée par la loi d'informativité : le locuteur ne fournit pas à l'interlocuteur une information que ce dernier connaît déjà – cf. *supra* sous 5.2.2.1) ; si en revanche les médecins d'ordinaire ne reçoivent pas le samedi, le sens est « Le médecin reçoit le samedi » (cette fois, la loi d'informativité ne peut bloquer l'interprétation neutre, qui est donc préservée).

5.2.2.3 La loi de litote

La loi de litote déclenche un sous-entendu qui amène l'interlocuteur à conclure que, pour des raisons liées à la situation de communication, le locuteur choisit de produire **un énoncé qui communique plus que son sens littéral**. La loi de litote est complémentaire de la loi d'exhaustivité (cf. *supra* sous 5.2.2.2), ce qu'illustre bien l'emploi du quantificateur *certain(e)s*.

EXEMPLES

Certains de mes collègues sont hypocrites.
Si les circonstances interdisent au locuteur de produire un énoncé plus fort, il se peut que le sous-entendu soit « Tous mes collègues sont hypocrites » (et non pas « Certains de mes collègues ne sont pas hypocrites », que déclencherait la loi d'exhaustivité).

Ce film est peu réussi.
Marianne a bu peu de vin blanc.
Dans le premier cas, le locuteur introduit vraisemblablement le sous-entendu « Ce film est raté » ; dans le second, il se peut qu'il veuille communiquer « Marianne n'a pas bu de vin blanc du tout » (un renchérissement de la part de l'interlocuteur, du type de *Tu peux le dire : elle n'a pas touché son verre !*, est d'ailleurs tout à fait plausible).
Dans ces deux cas, l'interprétation litotique atténue la portée de l'affirmation liée au présupposé de l'énoncé (« Ce film est réussi »/« Marianne a bu du vin blanc » – cf. *supra* sous 3.3, remarque 1).

Albert avait un peu bu.
Marianne a bu un peu de vin blanc.
Cette fois, l'interprétation litotique atténue la portée de la restriction sur la quantité exprimée par *un peu (de)* (cf. *supra* sous 3.3, remarque 1) : dans le premier cas, il est vraisemblable qu'Albert avait au contraire bu *beaucoup* ; dans le second, le locuteur peut fort bien sous-entendre que « Marianne a bu beaucoup de vin blanc ».

Il est en outre fréquent qu'un **énoncé négatif** requière une interprétation litotique (cf. *infra* la loi d'abaissement, sous 5.2.2.4.4).

EXEMPLES

Il n'est pas tard.
Ce rôti n'est pas mauvais.
Cette robe n'est pas vilaine.
Michel n'est pas bête.
Va, je ne te hais point. (Corneille, *Cid*, III, 4, v. 963)
Ces énoncés signifient respectivement « Il est assez tôt », « Ce rôti est plutôt bon », « Cette robe est assez jolie », « Michel est plutôt intelligent », « Je t'aime ».

5.2.2.4 Les lois relatives à la négation

5.2.2.4.1 *La loi de négation*

La loi de négation est d'ordre intuitif[13] et dit que **si un argument *p* appartient à la classe argumentative servant la conclusion *r*, alors sa négation *non-p* doit être considérée comme un argument servant la conclusion opposée *non-r*.**

13. Il s'agit d'un raisonnement de nature intuitive car, en logique, on ne peut affirmer que si *p* implique *r* ($p \rightarrow r$), alors *non-p* implique *non-r* (*non-p* $\rightarrow$ *non-r*).

EXEMPLE

Olivier est serviable (r) : il m'a aidée à ranger le garage (p).
Accepter cette argumentation suppose que sera acceptée aussi l'argumentation négative complémentaire *Olivier n'est pas serviable* (non-r) *: il ne m'a pas aidée à ranger le garage* (non-p).

5.2.2.4.2 *La loi d'inversion argumentative*

La loi d'inversion argumentative énonce que **si sur l'échelle argumentative déterminée par la conclusion *r*, *p* est un argument plus fort que *q*, alors, sur l'échelle argumentative déterminée par la conclusion *non-r*, *non-q* est un argument plus fort que *non-p*.**

EXEMPLE

Benoît a obtenu son permis de conduire (q), *il a même reçu les félicitations de l'examinateur* (p).
Pour servir la conclusion *r* « Benoît est un bon conducteur », *p* est un argument plus fort que *q*.
Benoît n'a pas reçu les félicitations de l'examinateur (non-p), *il n'a même pas obtenu son permis de conduire* (non-q).
Pour servir la conclusion *non-r* = « Benoît n'est pas un bon conducteur », *non-q* est un argument plus fort que *non-p*.
La force respective des arguments *p* et *q*, d'une part, et *non-p* et *non-q*, d'autre part, est confirmée par le fait qu'il est difficile d'admettre que le premier des énoncés suivants puisse servir la conclusion *r*, et le second la conclusion *non-r* :
?? *Benoît a reçu les félicitations de l'examinateur* (p), *il a même obtenu son permis de conduire* (q).
?? *Benoît n'a pas obtenu on permis de conduire* (non-q), *ni même reçu les félicitations de l'examinateur* (non-p).

5.2.2.4.3 *La loi de faiblesse*

La loi de faiblesse dit que **si sur l'échelle argumentative déterminée par la conclusion *r*, *p* est un argument faible, alors *p* peut, dans certaines circonstances, être un argument servant la conclusion inverse *non-r*.**

EXEMPLE

J'ai de la chance (r) *: le prochain bus passe dans dix-sept minutes* (p).
Je n'ai pas de chance (non-r) *: le prochain bus passe dans dix-sept minutes* (p).
Pour servir la conclusion *r* = « J'ai de la chance », *p* est certes un argument (mieux vaut attendre dix-sept minutes que vingt-cinq ou quarante), mais un argument faible ; c'est pourquoi *p* peut également servir la conclusion opposée *non-r* = « Je n'ai pas de chance » (mieux vaudrait n'avoir à attendre que dix minutes, ou que trois minutes). L'argument positif *p* ne devrait pouvoir servir que la conclusion positive *r* ; la loi de faiblesse explique que, vu la faiblesse de *p* sur l'échelle argumentative déterminée par la conclusion positive *r*, *p* peut également figurer sur l'échelle déterminée par la conclusion négative *non-r*, et y représenter un argument fort.

5.2.2.4.4 *La loi d'abaissement*

La loi d'abaissement indique que **la négation linguistique *ne … pas* signifie « moins que »** (cf. *infra* les négations polémique et descriptive, sous 6.2.1). La loi d'abaissement permet donc d'expliquer les emplois litotiques d'énoncés négatifs (cf. *supra* la loi de litote, sous 5.2.2.3) : il y a atténuation de la force sémantique du terme sur lequel porte la négation.

EXEMPLES

Il n'est pas tard.
Ce rôti n'est pas mauvais.
Cette robe n'est pas vilaine.
Michel n'est pas bête.
Va, je ne te hais point.
Ces énoncés signifient respectivement « Il est moins que tard » (i. e. « Il est assez tôt »), « Ce rôti est moins que mauvais » (i. e. « Ce rôti est plutôt bon »), « Cette robe est moins que vilaine » (i. e. « Cette robe est assez jolie »), « Michel est moins que bête » (i. e. « Michel est plutôt intelligent »), « Va, j'éprouve pour toi un sentiment moins dur que la haine » (i. e. « Je t'aime »).

Cependant, Ducrot définit également la **négation métalinguistique**, laquelle a pour effet de **contredire la loi d'abaissement**. Il s'agit en effet d'un **acte de rectification**, c'est-à-dire d'une négation qui prend le contre-pied d'**un énoncé effectivement prononcé** : la négation métalinguistique **conteste explicitement les présupposés de l'énoncé positif correspondant** et **crée explicitement un effet majorant** : elle signale que **la négation linguistique *ne … pas* signifie « plus que »**.

EXEMPLES

Martin n'est pas parvenu à me convaincre, en fait, il n'a jamais essayé de me convaincre.
Michel n'est pas intelligent, il est génial.
Ces deux énoncés négatifs ne sont possibles que si ont préalablement été prononcés les énoncés positifs correspondants (*Martin est parvenu à te convaincre*/ *Michel est intelligent*). Le premier exemple montre que le présupposé (« Martin a essayé de me convaincre ») est explicitement nié ; le second, que l'effet de la loi d'abaissement est inversé (puisque Michel est dit « plus qu'intelligent », et non « moins qu'intelligent »).

REMARQUE

L'acte de rectification posé par la négation métalinguistique peut avoir pour effet d'annuler une litote (cf. *supra* sous 5.2.2.3) :

Il n'est pas tard. → *Il n'est pas tard, il est très tard.*
Ce rôti n'est pas mauvais. → *Ce rôti n'est pas mauvais, il est infect !*
Cette robe n'est pas vilaine. → *Cette robe n'est pas vilaine, elle est affreuse !*

6 La théorie polyphonique

6.1 *L'univers de discours et les instances de l'énonciation*

La pragmatique intégrée conteste la thèse, classique en linguistique, de l'unicité du sujet parlant. De ce point de vue, la pensée de Ducrot rejoint celle développée dans les années 1930 par le théoricien russe de la littérature et de la langue Mikhaïl Bakhtine, qui étudie la parole en tant qu'activité sociale ou « dialogue » (théorie du dialogisme), évoquant le plurilinguisme du langage et le polylinguisme du texte romanesque, c'est-à-dire la cohabitation dans le texte littéraire de discours multiples. Pour Ducrot, **l'activité énonciative se définit comme le produit de plusieurs voix** ou points de vue. Cette idée d'une **pluralité de voix dans un même énoncé** est appelée **théorie polyphonique de l'énonciation**. Ducrot précise que la polyphonie est certes un phénomène de discours, mais qu'elle est aussi **inscrite dans les structures de la langue**, vu que la langue elle-même résulte d'un nombre incalculable de situations de discours antérieures.

Le modèle polyphonique de Ducrot repose sur la distinction, dans l'univers de discours, de **deux niveaux** : celui de **l'énonciation** (ou acte d'énonciation) et celui de **l'acte illocutionnaire**.

Énonciation

Fait de produire un énoncé ; événement historique constitué par l'apparition d'un énoncé. L'énonciation est un processus unique, en ce sens qu'elle ne peut être reproduite sans que soient modifiées les conditions dans lesquelles elle se réalise (alors qu'un même énoncé peut être reproduit à plusieurs reprises).

Énoncé

Résultat de l'énonciation.
L'énoncé doit répondre à une exigence de **cohésion** : le choix de chaque constituant de l'énoncé est déterminé par le choix de l'ensemble de l'énoncé.
L'énoncé doit également répondre à une exigence d'**autonomie** : le choix de l'énoncé ne dépend pas du choix d'un ensemble plus vaste dont il serait un élément.

Acte illocutionnaire[14]

Acte de langage accompli au travers de l'énonciation et susceptible de transformer la situation de communication, de modifier les droits et les devoirs

14. Ducrot utilise en réalité l'appellation *acte illocutoire*, et non *acte illocutionnaire*. Afin de maintenir une continuité terminologique au sein de cet ouvrage, nous continuons à parler d'*acte illocutionnaire*.

des interlocuteurs : assertion, négation, interrogation, promesse, ordre, supposition, protestation... (voir la définition d'Austin dans le cadre de la théorie des actes de langage – cf. *supra* Austin, sous 1.2.1).

REMARQUE

En énonçant les critères de cohésion et d'autonomie, Ducrot (1984) a modifié la définition de l'énoncé, lequel, dans un premier temps (Ducrot 1980c – cf. *supra* sous 1 à 5), se limitait au résultat de l'énonciation de la phrase. Cette nouvelle définition suppose qu'il n'y a plus forcément de coïncidence entre phrase et énoncé. Ducrot considère p. ex. que l'ensemble d'un texte romanesque ou théâtral peut correspondre à un énoncé unique : chaque élément de ce texte est en effet choisi en fonction des autres (critère de cohésion), et l'ensemble du texte se suffit à lui-même et ne dépend d'aucune structure plus vaste (critère d'autonomie). Cette vision rappelle la définition par Sperber et Wilson des intentions locales et de l'intention globale de l'auteur d'un discours (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 6).

Pour rejeter le postulat de l'unicité du sujet parlant, Ducrot structure l'**univers de discours** autour de plusieurs entités, dont il est essentiel de comprendre qu'à l'exception du sujet parlant, elles ne représentent pas des individus réels mais des **êtres théoriques**, des **êtres de discours**, c'est-à-dire des **instances non incarnées**. Ces instances sont « mises en scène » (au sens théâtral de l'expression) au moment de l'énonciation, donnant ainsi lieu à un « orchestre de voix » au sein du discours.

Sujet parlant

Individu dans le monde qui prononce l'énoncé. Le sujet parlant est le seul **être réel, empirique**, défini par Ducrot dans le cadre de la polyphonie. Il précise (1984) que le sujet parlant est au locuteur ce que l'auteur d'un roman est au narrateur.

Locuteur

Instance responsable de l'énonciation. Cette instance se subdivise elle-même en deux êtres de discours distincts :
- le **locuteur en tant que tel** (L), qui est considéré uniquement en tant que responsable de l'énonciation ;
- le **locuteur en tant qu'être du monde** (λ), qui n'est pas considéré uniquement en tant que responsable de l'énonciation, mais est susceptible de se voir attribuer d'autres caractéristiques particulières (cf. *infra* sous 6.2.2). L'être que désigne le pronom *je* est toujours λ.

Allocutaire (A)

Instance à qui est adressée l'énonciation.

ZOOM - + PAGE 17 DE 48 CHAPITRE RETOUR

Énonciateur (E)

Instance responsable d'un acte illocutionnaire accompli au travers de l'énonciation ; être de discours dont l'énoncé exprime la voix.

Destinataire (D)

Instance visée par un acte illocutionnaire accompli au travers de l'énonciation.

Le tableau 3.1 présente la hiérarchie des différentes instances impliquées dans la théorie polyphonique.

Tableau 3.1

Niveau de l'acte illocutionnaire	Énonciateur (E) ----------→ Destinataire (D)	UNIVERS DE DISCOURS
Niveau de l'énonciation	Locuteur en tant que tel (L) ----------→ Allocutaire (A) Locuteur en tant qu'être du monde (λ)	
	Sujet parlant	UNIVERS EMPIRIQUE

6.1.1 Actes de langage directs (ou primitifs) et actes de langage indirects (ou dérivés)

Comme Searle et Sperber et Wilson, Ducrot distingue les actes de langage directs ou primitifs, et les actes de langage indirects ou dérivés (cf. *supra* Searle, sous 2.5.5 et Sperber et Wilson, sous 5.1). Selon la situation de communication, une même phrase peut produire des énoncés différents, qui sont le lieu d'actes illocutionnaires différents, et aboutir tantôt à un acte de langage direct, tantôt à un acte de langage indirect.

EXEMPLE

Demander à un ami, parce qu'on a oublié sa montre
Tu sais l'heure qu'il est ?
consiste à accomplir un acte direct (primitif) de questionnement, c'est-à-dire à poser réellement une question.

Par contre, dire à un ami qui arrive à un rendez-vous avec une heure de retard, ou à son conjoint avec qui on doit partir au théâtre
Tu sais l'heure qu'il est ?
revient à accomplir un acte indirect (dérivé) : en effet, il ne s'agit plus de s'informer sur l'heure qu'il est, mais d'exprimer un reproche, ou une exhortation liée à la crainte de se mettre en retard. Sémantiquement, l'énoncé équivaut donc respectivement à
Tu as une heure de retard.
Dépêche-toi, nous allons nous mettre en retard.

6.1.2 Locuteur et énonciateur

6.1.2.1 L'intérêt du modèle polyphonique est de distinguer locuteur (L) et énonciateur (E). En effet, Ducrot considère que **le locuteur**, responsable de l'énonciation, **peut également endosser la responsabilité de l'acte illocutionnaire accompli au travers de cette énonciation, mais n'est pas tenu de le faire**. Si le locuteur choisit d'assumer la responsabilité de cet acte illocutionnaire, **il s'identifie à l'énonciateur (L = E)** ; s'il refuse d'endosser cette responsabilité, le locuteur se contente de « mettre en scène » l'énonciateur : il ne s'identifie pas à l'énonciateur, mais au contraire **s'en distancie (L ≠ E)**.

EXEMPLE

Tu sais l'heure qu'il est ?
S'il s'agit d'un acte primitif de questionnement, le locuteur (L) s'assimile à l'énonciateur (E) responsable de cette interrogation (L = E).

REMARQUE

Dans sa description de l'énonciation et de l'acte illocutionnaire, Ducrot insiste sur **les deux sens qu'il attribue au verbe dire : « asserter » (*dire*$_1$) et « montrer » (*dire*$_2$)**.

« Asserter » ($dire_1$) correspond pour le locuteur à prendre en charge la responsabilité de l'acte illocutionnaire (L = E) ; « montrer » ($dire_2$) signifie pour le locuteur se borner à « mettre en scène » l'énonciateur responsable de cet acte illocutionnaire (L ≠ E). En d'autres termes, toute énonciation est nécessairement montrée ($dite_2$) par le locuteur, mais l'acte illocutionnaire lié à cette énonciation n'est, lui, pas obligatoirement asserté (dit_1) par le locuteur.

Ainsi, le locuteur qui affirme *Le cerisier est en fleurs* (p) énonce (i. e. montre, i. e. dit_2) *p*. S'il ne s'agit pas d'un mensonge, le locuteur asserte (dit_1) également *p*, c'est-à-dire qu'il s'identifie à l'énonciateur E responsable de l'affirmation *p* (L = E) : en l'occurrence, le locuteur montre (dit_2) qu'il asserte (dit_1) que le cerisier est en fleurs.

Le $dire_1$ diffère du $dire_2$ en ceci que seul le $dire_1$ est évaluable en termes de vérité ou de fausseté[15] : l'allocutaire peut parfaitement répliquer *C'est vrai (/faux), le cerisier (n') est (pas) en fleurs* , mais certainement pas *C'est vrai (/faux), tu (n') as (pas) asserté que le cerisier est en fleurs.*

Le schéma 3.2 illustre comment le locuteur peut s'assimiler à l'énonciateur, ou au contraire se distancier de lui.

La distinction entre locuteur et énonciateur permet notamment à la théorie polyphonique de rendre compte des **énoncés mensongers**.

EXEMPLES

Il fera noir avant dix-huit heures.
Il fera clair jusqu'à vingt heures.
Considérons que ces deux énoncés sont produits à Paris un quinze décembre par un locuteur parisien, et adressés à un étranger arrivé le jour même en France et totalement ignorant des heures d'ensoleillement hivernal dans ce pays. Dans le premier cas, le locuteur L s'identifie à l'énonciateur E responsable de l'acte illocutionnaire d'assertion réalisé au travers de l'énonciation (L = E). Dans le second cas en revanche, il est peu probable que le locuteur parisien pense sincèrement qu'il fera clair jusqu'à vingt heures : il essaie donc de tromper l'allocutaire (A). Pour ce faire, le locuteur prend certes en charge l'énonciation, mais il n'assume pas l'assertion qui y est liée, c'est-à-dire qu'il se différencie de l'énonciateur responsable de cette assertion (L ≠ E), se contentant de le « mettre en scène ».

REMARQUE

La distinction entre locuteur et énonciateur établie par la théorie polyphonique permet de résoudre le **paradoxe du menteur** :

Épiménide le Crétois : – *Tous les Crétois sont des menteurs.*
ou, plus simplement : *Je suis un menteur/Je mens.*

15. Les philosophes du langage expliquent ce phénomène en recourant aux notions de performatifs explicite et implicite, et d'implicitation conversationnelle généralisée (cf. *supra* Grice, sous 3.2.2.1, remarque).

Schéma 3.2

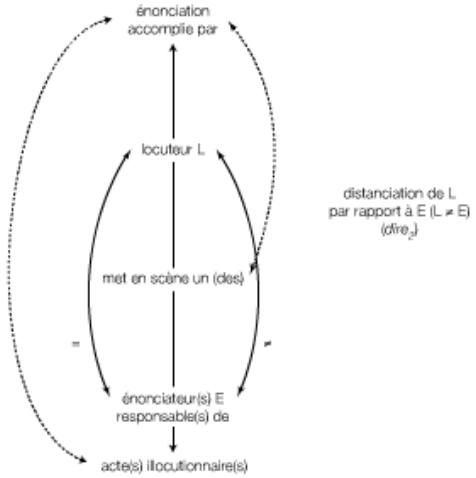

Les flèches en trait continu accompagnées du signe = ou ≠ et qui unissent L et E indiquent respectivement que le locuteur s'identifie à l'énonciateur ou se distancie de lui ; les flèches en trait pointillé qui relient l'énonciation à l'acte illocutionnaire, et l'énonciation à la « mise en scène » signalent que, dans le premier cas ($dire_2$ + $dire_1$, L = E), le locuteur prend l'acte illocutionnaire en charge au travers de son énonciation, tandis que dans le deuxième cas ($dire_2$, L ≠ E), le locuteur, en accomplissant l'énonciation, prend uniquement la responsabilité de « mettre en scène » l'énonciateur, sans s'assimiler à ce dernier.

Dès lors qu'il est possible de distinguer le responsable de l'énonciation (le locuteur L, assimilé au sujet parlant Épiménide dans le premier exemple) du responsable de l'acte illocutionnaire d'assertion mensongère (l'énonciateur E), le problème logique est résolu : le locuteur ne s'identifie pas à l'énonciateur responsable de l'assertion *Tous les Crétois sont des menteurs/Je suis un menteur/Je mens* (L ≠ E).

Il arrive aussi qu'**un seul énoncé, résultant d'une l'énonciation due à un locuteur unique**, permette la réalisation de **plusieurs actes illocutionnaires**. Ceux-ci peuvent dès lors être accomplis par **des énonciateurs différents**, auxquels le locuteur s'identifie ou non. C'est le cas de la **présupposition** (cf. *supra* sous 3.1) et des **actes de langage indirects**.

EXEMPLES

Martin est parvenu à te convaincre.
L'énonciation est bien le fait d'un locuteur unique (L), mais elle donne lieu à deux actes illocutionnaires distincts assumés par deux énonciateurs différents :

le premier (E_1) représente une voix collective (à laquelle le locuteur L s'intègre) responsable de l'assertion correspondant au présupposé « Martin a essayé de te convaincre » ; le second (E_2) prend en charge l'assertion correspondant au contenu posé ; le locuteur s'assimile aussi à ce deuxième énonciateur (à condition bien sûr qu'il s'agisse d'un énoncé non mensonger). Dans ce cas, le locuteur s'identifie donc successivement aux deux énonciateurs ($L = E_1$ et $L = E_2$).

Tu sais l'heure qu'il est ?
S'il s'agit d'un acte de langage indirect, l'énonciation due à un locuteur unique (L) donne lieu à deux actes illocutionnaires distincts, et a pour équivalents sémantiques p. ex. :
Tu as une heure de retard.
Dépêche-toi, nous allons nous mettre en retard.
L'acte que veut assumer le locuteur L responsable de l'énonciation est bien entendu l'acte illocutionnaire de reproche ou d'exhortation (I_1), et non l'acte illocutionnaire d'interrogation (I_2) : le locuteur L s'identifie donc à l'énonciateur E_1 responsable de I_1, mais pas à l'énonciateur E_2 responsable de I_2 ($L = E_1$ et $L \neq E_2$).

6.1.2.2 Par ailleurs, il se peut qu'**un énoncé unique** mette en jeu **deux locuteurs** : c'est le cas du **discours rapporté**. Dans ce cas, le premier locuteur (L_1) doit être assimilé au **sujet parlant de l'énoncé global**, et le second (L_2) au **sujet parlant du discours rapporté**.

EXEMPLES

Hugues : – Éric m'a dit : « Je suis d'accord ». *(discours rapporté au style direct)*
Hugues : – Éric m'a dit qu'il était d'accord. *(discours rapporté au style indirect)*
Hugues : – Éric est d'accord, m'a-t-il dit. *(discours rapporté au style indirect libre)*
Dans ces trois cas, Hugues = L_1 est le sujet parlant de l'énoncé global, et Éric = L_2 est le sujet parlant du discours rapporté.

Enfin, il arrive qu'**un énoncé unique**, permettant la réalisation d'**un acte illocutionnaire unique** pris en charge par **un énonciateur unique** (E), soit produit par **deux sujets parlants** correspondant à **deux locuteurs** (L_1 et L_2).

EXEMPLE

Hugues : – *Il y aura du verglas cette nuit...*
Éric : – *... avec cette pluie et ce froid de canard !*
Dans ce cas, les deux sujets parlants (Hugues et Éric) correspondent à deux locuteurs (L_1 et L_2), lesquels se relaient pour prendre en charge l'énonciation, mais aussi l'assertion qui y est liée : les deux locuteurs s'assimilent donc à l'énonciateur responsable de cette assertion ($L_1 = E$ et $L_2 = E$).

6.1.3 Allocutaire et destinataire

De même que le modèle polyphonique distingue le locuteur et l'énonciateur, il distingue également l'être de discours à qui s'adresse l'énonciation ou allocutaire (A), et celui qui est visé par l'acte illocutionnaire accompli au travers de cette énonciation ou destinataire (D). Et naturellement, l'allocutaire peut être lui aussi assimilé au destinataire, où distinct de celui-ci.

EXEMPLES

Dire à Julien, en regardant un vêtement à l'étalage d'un magasin
Quelle robe affreuse !
fait de Julien l'allocutaire et le destinataire du message (A = D).
En revanche, si cet énoncé est adressé à haute et intelligible voix à Julien, en présence de Catherine qui arbore sa nouvelle robe, Julien est certes l'allocutaire, mais la destinataire du message est manifestement Catherine : allocutaire et destinataire sont donc cette fois distincts ($A \neq D$).

Si un professeur déclare à ses étudiants
Je plains celui qui a oublié son devoir !
en sachant que c'est généralement Henri qui se rend coupable de ce genre de négligence, sa menace prend évidemment ce dernier pour cible (i. e. pour destinataire), mais tous les étudiants lui servent d'allocutaires : dans ce cas, l'un des allocutaires (Henri = A_1) est identifié au destinataire ($A_1 = D$), tandis que tous les autres s'en démarquent (A_2 à $A_n \neq D$).

6.2 *Deux cas particuliers de discours polyphonique : l'énoncé négatif et l'énoncé ironique*

Le modèle polyphonique s'illustre particulièrement dans deux types de discours : l'énoncé négatif et l'énoncé ironique.

6.2.1 Description polyphonique de la négation

Selon Ducrot il existe, à côté de la négation métalinguistique (ou acte de rectification opposé à une énonciation précédente : *ne … pas* signifie « plus que ») définie plus haut (cf. *supra* sous 5.2.2.4.4), une **négation polémique**, laquelle fait l'objet d'une **analyse polyphonique**.

La négation polémique est un **acte de réfutation**. Comme la négation métalinguistique, elle **s'oppose à une énonciation, mais elle s'utilise sans que l'énoncé positif correspondant soit prononcé**. Pour Ducrot, la négation polémique se décrit **en termes de polyphonie** : elle met en jeu un locuteur responsable de l'énonciation, et **deux énonciateurs** : le premier (E_1) est responsable de l'assertion liée à l'**énoncé positif** qui apparaît en contrepoint de l'énoncé négatif, le second

ZOOM - + | PAGE 20 DE 48 | CHAPITRE | RETOUR

(E_2) refuse cette assertion positive et prend en charge l'**assertion négative** qui s'y oppose. Le locuteur s'identifie évidemment à l'énonciateur E_2, responsable de l'acte de négation, mais pas à l'énonciateur E_1 ($L \neq E_1$ et $L = E_2$). Contrairement à la négation métalinguistique, la négation polémique **laisse intact le présupposé** et crée un **effet abaissant**[16].

EXEMPLES

Martin n'est pas parvenu à me convaincre.
Cette fois, le présupposé (« Martin a essayé de me convaincre ») n'est pas annulé.
Michel n'est pas intelligent.
Cette fois, la négation a bien un effet abaissant (« Michel est moins qu'intelligent », i. e. « Michel est bête »).
Dans les deux cas, le locuteur L se distancie de l'énonciateur E_1 responsable des énoncés positifs *Martin est parvenu à te convaincre*/*Michel est intelligent* ($L \neq E_1$), et s'assimile à l'énonciateur E_2 responsable des assertions négatives ($L = E_2$).

6.2.2 Description polyphonique de l'énoncé ironique

La description que donne Ducrot du fonctionnement de l'énoncé ironique rejoint, *mutatis mutandis*, la vision qu'en ont Sperber et Wilson (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 5.3.2). En effet, pour lui aussi l'énoncé ironique se conçoit comme **un phénomène d'écho**, comme la répercussion d'un dire antérieur (réel ou non) dont il s'agit de souligner le manque de justesse, voire l'absurdité. En termes de polyphonie, cela signifie que le locuteur L prend en charge l'énonciation de l'énoncé, mais pas l'acte illocutionnaire (généralement d'assertion) qui y est lié : celui-ci relève de la responsabilité de l'énonciateur E, dont le locuteur se distancie ($L \neq E$). La dissociation entre L et E est marquée par **le caractère incongru, dans la situation de communication, de la proposition exprimée par l'énoncé,** ainsi que par d'autres éléments d'ordre extralinguistique comme **l'intonation**, **la gestuelle** ou **la mimique**. De surcroît, des formules comme *c'est du joli*, *excusez du peu*, *bravo*… viennent quelquefois souligner le caractère ironique de l'énoncé. Si la proposition contestée a réellement été exprimée dans un énoncé antérieur, l'énonciateur E est identifié à celui qui en est responsable (i. e. à un individu particulier) ; si la proposition contestée ne correspond pas à

16. À noter que Ducrot définit encore un autre type de négation, la *négation descriptive*. Il s'agit d'un dérivé de la négation polémique : la négation descriptive ne s'oppose pas à une énonciation mais correspond à la simple description d'un état de fait négatif. Elle consiste à attribuer à un être ou à une chose (situation, action, objet, attitude…) une pseudo-caractéristique qui justifierait la position négative adoptée par le locuteur dans la négation polémique correspondante. Si l'énoncé *Michel n'est pas intelligent* est descriptif (et non polémique), il ne doit pas s'analyser en termes de polyphonie : il ne s'agit pas de mettre en scène deux énonciateurs, mais d'attribuer à Michel une qualité qu'il n'a pas (l'intelligence) et qui justifierait la position négative adoptée par le locuteur dans la négation polémique correspondante.

un énoncé effectivement produit au préalable, l'énonciateur n'est pas identifié à un individu particulier[17].

EXEMPLES

– *X*** est une bonne marque de téléviseurs.*
– *X*** est une bonne marque de téléviseurs…*
Si la télévision est en panne, le second énoncé illustre la reprise explicite d'une assertion antérieure : l'énonciateur E_1 responsable de l'assertion accomplie au travers du second énoncé est assimilé au sujet parlant du premier énoncé (et E_1 est bien entendu distinct du locuteur L du second énoncé : $L \neq E_1$). Comme de surcroît le sujet parlant du premier énoncé est également l'allocutaire A à qui est adressé le second énoncé, et son destinataire D, à savoir l'instance visée par l'acte illocutionnaire ainsi accompli, l'énonciateur E_1 est assimilable à ce destinataire ($A = D$ et $E_1 = D$).
Si la seconde intervention est
– *X*** est une bonne marque de téléviseurs, en attendant, le poste est en panne !*
c'est-à-dire si le locuteur complète sa réplique par une seconde assertion, celle-ci est prise en charge par un second énonciateur (E_2), auquel cette fois le locuteur s'identifie ($L = E_2$).

Tu as raison Louis, avaler deux verres de whisky avant chaque repas est excellent pour la santé.
Tu as réussi à salir ta chemise dès le début du dîner, bravo !
Cette fois, il n'est pas obligatoire que l'assertion antérieure (*Avaler deux verres de whisky avant chaque repas est excellent pour la santé*/*Je vais m'efforcer de salir ma chemise dès le début du dîner*) ait effectivement été prononcée (dans le second cas, il est même fort peu vraisemblable qu'elle l'ait été) : le seul comportement de l'allocutaire peut suffire à motiver ces énoncés, le locuteur répercutant ironiquement la proposition (réelle ou imaginaire) représentant la position défendue par celui-ci. Ici encore, l'allocutaire A est aussi le destinataire D, assimilable à l'énonciateur E ($A = D$ et $E = D$), dont par ailleurs le locuteur se dissocie ($L \neq E$). Transparaît de surcroît en filigrane un principe de référence communément admis (un *topos*) : « Consommer de l'alcool est mauvais pour la santé »/« On souhaite ne pas souiller ses vêtements au cours d'un repas ».

Je vous remercie pour votre amabilité. (antiphrase)
Quel endroit charmant ! (antiphrase)
Ces énoncés font référence à un principe communément admis (*topos* : « On s'attend à ce que la caissière d'un magasin soit aimable »/« On espère qu'un hôtel sera accueillant et confortable »), mais dans une situation qui le rend faux. Dans le premier cas, l'énonciateur E (bien entendu distinct du locuteur L de l'énoncé : $L \neq E$) est identifié à une voix collective à laquelle est intégré l'allocutaire et destinataire ($A = D$ et $E = D$), en l'occurrence la caissière ; dans le second cas,

17. En termes de pragmatique cognitive, on dirait dans ce dernier cas que l'ironie n'a pas de cible déterminée (cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 5.3.2.3).

ZOOM - + | PAGE 21 DE 48 | CHAPITRE | RETOUR

l'énonciateur n'est pas identifié à un individu précis (sauf bien sûr si l'allocutaire a dit précédemment : *Descendons dans cet hôtel, c'est un endroit charmant*, auquel cas A = D et E = D).

Saint-Just était la modération même.
Selon que cet énoncé fait ou non écho à un énoncé antérieur réellement prononcé, l'énonciateur E est ou non identifiable à un individu particulier, mais naturellement le locuteur s'en distancie toujours (L ≠ E).

REMARQUE

Contrairement à la négation polémique (cf. *supra* sous 6.2.1), dans laquelle le locuteur met en scène deux énonciateurs pour se dissocier de l'un et s'identifier à l'autre, l'ironie ne mobilise pas, selon Ducrot, deux énonciateurs (dont l'un, distinct du locuteur, serait responsable du point de vue peu judicieux ou absurde, tandis que l'autre, assimilé au locuteur, prendrait en charge la rectification de ce point de vue) mais un seul, et ce sont donc essentiellement des informations contextuellement dépendantes et d'ordre extralinguistique (connaissances encyclopédiques, situation de communication, intonation, etc.) qui signalent que cet énonciateur ne saurait être assimilé au locuteur.

Il arrive naturellement que l'ironie soit dirigée contre le sujet parlant lui-même. Ce phénomène d'**auto-ironie** pose toutefois un problème dans la description de Ducrot : en effet, si le locuteur L d'un énoncé ironique met en scène un énonciateur E dont il se distancie parce que celui-ci exprime un point de vue absurde, et si ce point de vue absurde est précisément présenté comme ayant été défendu précédemment par le sujet parlant de l'énoncé ironique lui-même, comment se peut-il que l'énonciateur E ne soit pas assimilé au locuteur L ? Ducrot résout cette difficulté grâce à la distinction établie, au sein de l'être de discours qu'est le locuteur, entre le **locuteur en tant que tel** (L), uniquement responsable de l'énonciation, et le **locuteur en tant qu'être du monde** (λ), être complet et donc susceptible de recevoir des caractéristiques particulières (cf. *supra* sous 6.1). Dans le cas de l'auto-ironie, **l'énonciateur E est identifié au locuteur en tant qu'être du monde** λ, qui a pour caractéristique de représenter le sujet parlant en tant que défenseur du point de vue absurde devenu cible de l'ironie, et non au locuteur en tant que tel L, qui endosse donc la seule responsabilité de l'énonciation (et bien sûr L ≠ λ).

EXEMPLE

Hugues : – *Quel merveilleux cuisinier je fais : regarde-moi ce rôti !* [le rôti est carbonisé]
Le locuteur L, responsable de l'énonciation, met en scène un énonciateur E qui prend en charge l'acte illocutionnaire d'assertion. Le locuteur se distancie de l'énonciateur (L ≠ E), lequel est cependant assimilable au locuteur en tant qu'être du monde (λ = E), en l'occurrence à Hugues en tant que défenseur du point de vue « Je suis un merveilleux cuisinier ».

REMARQUES

1 La notion de locuteur en tant qu'être du monde (λ) permet également de décrire l'énoncé ironique lorsqu'il prend la forme d'une négation polémique :

Robert a annoncé à Simonne que le soleil ne se montrerait pas de la journée ; comme il fait un soleil radieux, Simonne lui dit
En effet, le soleil ne s'est pas montré.

Comme dans toute négation polémique, le locuteur L met en scène deux énonciateurs, E_1 et E_2. E_2 est responsable de l'énoncé négatif effectivement prononcé par Robert *Le soleil ne se montrera pas de la journée* (E_2 = Robert) ; bien entendu le locuteur s'en distancie ($L \neq E_2$). E_1 est responsable de l'énoncé positif correspondant *Il fera grand soleil* mais est identifié non pas au locuteur en tant que tel L, mais au locuteur en tant qu'être du monde λ, c'est-à-dire à Simonne dans une conversation antérieure ($\lambda = E_1$). Selon Ducrot, l'ironie, évidemment dirigée contre Robert, résulte précisément de ce que le locuteur L ne s'identifie à aucun des deux énonciateurs E_1 et E_2 ($L \neq E_1$ et $L \neq E_2$).

2 Le concept de locuteur en tant qu'être du monde (λ) se retrouve aussi dans l'usage assez courant qui consiste, pour le sujet parlant, à spécifier explicitement qu'il doit être, dans la situation de communication, envisagé dans le cadre d'un certain « rôle » (au sens théâtral du terme) à l'exclusion de tout autre :

Je parlerai en ma qualité de président du Conseil d'administration.
C'est le père qui te répond, pas le banquier.

Dans ces deux cas, le sujet parlant signale que le locuteur en tant que tel L met en scène un énonciateur E qui doit être assimilé au locuteur en tant qu'être du monde λ, c'est-à-dire en l'occurrence au sujet parlant en tant que président du Conseil d'administration ou en tant que père. Un mécanisme symétrique peut naturellement s'appliquer à l'interlocuteur :

Je ne m'adresse pas au ministre, je m'adresse à mon ami Paul.

6.3 *Les connecteurs argumentatifs*

Ducrot définit les **connecteurs** comme des termes à contenu procédural (conjonctions, locutions, adverbes) dont le rôle varie en fonction de leur environnement linguistique : ils fournissent des instructions sur la manière d'interpréter les **enchaînements discursifs**. En d'autres termes, les connecteurs servent à **mettre en rapport des actes de langage** ; dès lors que ces derniers ont une valeur argumentative, les connecteurs sont dits argumentatifs (cf. *supra* sous 4.1). Certains emplois des connecteurs s'analysent en termes de polyphonie.

EXEMPLES

Ton dessert est délicieux, mais n'insiste pas.
Le connecteur *mais* relie un acte d'assertion à un acte d'exhortation (de forme négative). Si l'on admet que le locuteur est sincère et de bonne foi, le schéma

ZOOM - + | PAGE 22 DE 48 | CHAPITRE | RETOUR

polyphonique est le suivant : le locuteur L met en scène deux énonciateurs, E_1 et E_2, responsables respectivement de l'assertion et de l'exhortation[18], et s'identifie à chacun de ces énonciateurs ($L = E_1$ et $L = E_2$).

Tu veux dîner dehors ? Parce qu'il y a un nouveau restaurant qui s'est ouvert en ville.
Le connecteur *parce que* relie un acte d'interrogation à un acte d'assertion. Ici également, le locuteur L met en scène deux énonciateurs, E_1 et E_2, responsables respectivement de l'interrogation et de l'assertion, et s'identifie à chacun de ces énonciateurs ($L = E_1$ et $L = E_2$).

Je m'en vais, puisque c'est ce que tu veux.
Le connecteur *puisque* relie deux actes d'assertion, mais cette fois, le locuteur L s'assimile à l'énonciateur E_1 responsable de la première assertion ($L = E_1$), mais évidemment pas à l'énonciateur E_2 auteur de la seconde assertion ($L \neq E_2$). Ce dernier est en revanche clairement identifié à l'allocutaire et destinataire ($A = D$ et $E_2 = D$).

Certains emplois des connecteurs de cause *car*, *parce que* et *puisque* illustrent des aspects intéressants de la théorie polyphonique.

6.3.1 C'est par exemple le cas de certains **enchaînements à caractère ironique** (cf. *supra* sous 6.2.2).

EXEMPLES

– Je suis fatigué.
– Parce que c'est sans doute toi qui as le plus travaillé !
Dans cet échange, établi entre deux sujets parlants distincts, l'énonciateur E responsable de l'assertion accomplie au travers du second énoncé est assimilé au sujet parlant du premier énoncé (et E est bien entendu distinct du locuteur L du second énoncé : $L \neq E$). Le sujet parlant du premier énoncé étant également l'allocutaire A à qui est adressé le second énoncé, et son destinataire D, l'énonciateur E est assimilable à ce destinataire ($A = D$ et $E = D$). L'assertion ironique fait écho à un dire antérieur (réel ou imaginaire) attribué à A.

Tu peux me donner le tiercé gagnant, puisque tu sais tout !
Dans ce genre de raisonnement ironique, le locuteur met en scène deux énonciateurs, E_1 et E_2, responsables des deux assertions successives, mais il ne s'identifie à aucun d'eux ; par contre, l'allocutaire A (qui est aussi le destinataire D : $A = D$) est manifestement assimilé à l'énonciateur E_2 responsable de la seconde assertion ($A = E_2$), écho supposé d'une affirmation antérieure de A.

18. En fait, l'exhortation étant négative, elle exige la mise en scène de deux énonciateurs, l'un responsable de l'énoncé négatif (*N'insiste pas*) et auquel le locuteur s'identifie, l'autre responsable de l'énoncé positif qui fait pendant (*Insiste*) et duquel le locuteur se dissocie (cf. *supra* la négation polémique, sous 6.2.1).

6.3.2 Les exemples qui précèdent montrent que le connecteur ***puisque*** a pour caractéristique d'**introduire un énoncé présenté comme l'écho d'un dire antérieur** (et cela, que l'enchaînement soit ironique ou non).

EXEMPLES

Je m'en vais, puisque c'est ce que tu veux.
Tu peux me donner le tiercé gagnant, puisque tu sais tout !

Pour cette raison, *puisque* est le vecteur privilégié de l'**autorité polyphonique**, c'est-à-dire de la manifestation dans le discours d'une autorité dont le locuteur se fait l'écho, dont il répercute les dires, mais à laquelle il ne s'associe pas (le locuteur produit un *dire*$_2$, mais pas de *dire*$_1$ – cf. *supra* sous 6.1.2.1, remarque). L'assertion antérieure ainsi répétée est prise en charge par un énonciateur dont le locuteur se distancie ($L \neq E$) ; en revanche, il est fréquent que l'allocutaire soit identifié à l'autorité de référence, et donc à l'énonciateur ($A = E$).

EXEMPLES

Il va faire beau, puisque l'Institut météorologique l'a annoncé.
Il va faire beau, puisque tu le dis.
Dans le premier cas, l'énonciateur E_2 du deuxième énoncé est assimilé à l'Institut météorologique, dans le second cas, à l'allocutaire A et destinataire D ($A = D$ et $E_2 = D$). Dans les deux cas, le locuteur L s'identifie à l'énonciateur E_1 responsable du premier énoncé ($L = E_1$), sauf bien sûr s'il s'agit d'un enchaînement ironique ($L \neq E_1$).

6.3.3 Le connecteur ***car*** quant à lui est le vecteur privilégié de l'**argument d'autorité** : il n'est pas rare qu'il introduise un énoncé présenté comme **une assertion antérieure (réelle ou imaginaire) que le locuteur reprend à son compte**. Il ne s'agit donc pas, comme dans le cas de l'autorité polyphonique (cf. *supra* sous 6.3.2), d'un simple phénomène d'écho : le locuteur ne se borne pas à répercuter une assertion précédente ; il se la réapproprie, et en assume pleinement la responsabilité (cette fois, le locuteur produit un *dire*$_2$ et un *dire*$_1$ – cf. *supra* sous 6.1.2.1, remarque). Le locuteur s'identifie ainsi à l'énonciateur responsable de cette assertion, lequel est également assimilé à **une personne ou une instance faisant autorité** dans le domaine concerné.

EXEMPLES

La Terre tourne, car Galilée l'a dit.
Elle oubliera sa peine, car c'est la loi de la vie.
Dans les deux cas, le locuteur L s'identifie à l'énonciateur E_1 responsable de la première assertion et à l'énonciateur E_2 responsable de la seconde ($L = E_1$ et $L = E_2$) ; E_1 est en outre assimilé respectivement à Galilée et à « la loi de la vie ».

6.3.4 Enfin, certains **raisonnements par l'absurde** sont déclenchés par l'emploi du connecteur ***car***, lorsqu'il établit entre deux assertions une relation de justification ou d'explication indéfendable.

EXEMPLE

Saint-Just était la modération même, car il était français.
Le connecteur *car* relie deux assertions, respectivement prises en charge par les énonciateurs E_1 et E_2. Le locuteur L se distancie de l'énonciateur E_1 responsable de la première assertion ($L \neq E_1$), et s'identifie à l'énonciateur E_2, responsable de la seconde assertion ($L = E_2$). Cependant, selon Ducrot, le locuteur ne prend pas en charge la relation argumentative établie par *car*, et n'endosse donc pas la responsabilité de ce raisonnement absurde[19].

7 Conclusion sur la théorie de Ducrot

La **pragmatique** telle que l'envisage Ducrot est **intégrée à la linguistique** (cf. *supra* sous 4). Il s'agit d'une **théorie sémantique** (elle vise à établir le sens de l'énoncé – cf. *supra* sous 5.2) et **structuraliste** (lors du passage au discours se réalise l'instanciation d'instructions contenues dans les structures de la langue – cf. *supra* sous 5.2.1). C'est également – et c'est sûrement là une spécificité essentielle du modèle de Ducrot et Anscombre – une théorie **non vériconditionnelle** fondée sur le **primat de l'argumentation** (la valeur argumentative de l'énoncé prime sa valeur informative – cf. *supra* sous 4) : tout énoncé est nécessairement argumentatif car **la langue a pour fonction** non pas de décrire objectivement le réel, ou de véhiculer des informations, ou de rapporter des faits véridiques (de façon à permettre aux individus de se construire la représentation du monde la plus appropriée possible, selon la vision cognitiviste – cf. *supra* Sperber et Wilson, sous 1.), mais **d'exprimer les rapports établis entre les interlocuteurs**. Dans la langue sont donc inscrites les virtualités argumentatives constitutives de la signification des phrases, c'est-à-dire un ensemble d'instructions préexistantes à leur emploi par les sujets parlants. Une fois connue la situation de communication, ces instructions déterminent **la valeur d'action à laquelle prétend l'énonciation**. Dès lors, la langue est pour Ducrot fondamentalement a-logique (i. e. irréductible à la valeur logique de ses composants), et donc impossible à définir en termes de conditions de vérité.

Cette théorie argumentative et non vériconditionnelle n'est pas cependant sans poser **problème** : ainsi, comment étudier un acte aussi fréquent et banal que le **mensonge**, dès lors qu'un énoncé ne peut être décrit en termes de vérité ou de

19. Ducrot considère en fait que, dans ce type d'emploi, *car* retrouve la valeur interrogative du *quare ?* latin (« pourquoi ? »). Tout se passe ainsi comme si un troisième énonciateur (E_3), après l'énonciation de la première assertion, posait la question du « pourquoi ? » de cette assertion, et recevait pour réponse (absurde) la seconde assertion. Le locuteur L se dissocie de cet énonciateur E_3 ($L \neq E_3$).

fausseté ? La théorie polyphonique permet certes d'analyser le mécanisme du mensonge (le locuteur ne s'identifie pas à l'énonciateur responsable de l'assertion mensongère – cf. *supra* sous 6.1.2.1), mais elle ne rend pas compte de sa caractéristique essentielle : pour qu'il y ait mensonge, il faut nécessairement que l'assertion réalisée au travers de l'énoncé soit *fausse*.

L'autre spécificité importante du modèle de Ducrot est bien entendu la mise en cause de la thèse de l'unicité du sujet parlant introduite par la **théorie polyphonique** (cf. *supra* sous 6). Celle-ci offre l'avantage de situer dans l'univers de discours les différentes instances de l'énonciation (locuteur, allocutaire, énonciateur, destinataire), et de montrer comment et au travers de quelles stratégies se réalise la communication langagière. Pour autant, la théorie polyphonique n'est pas dépourvue de **faiblesses**.

Ainsi, l'analyse de **l'énoncé ironique négatif** (cf. *supra* sous 6.2.2, remarque 1) présente une incongruité. En effet, selon Ducrot, l'énonciateur E_1 responsable de l'assertion positive qui apparaît en contrepoint de toute négation polémique doit être identifié au locuteur, mais au locuteur en tant qu'être du monde (λ) – c'est-à-dire au personnage du locuteur dans un échange précédent –, et non au locuteur en tant que tel (L). Cependant, l'énonciateur E_2 responsable de l'assertion négative est, lui, assimilé à l'allocutaire A (et destinataire D), et non au personnage de l'allocutaire dans une conversation antérieure : il y a donc là un déséquilibre entre le statut du locuteur et celui de l'allocutaire. Pour résoudre cette difficulté, Ducrot propose de considérer que les énonciateurs E_1 et E_2 sont eux-mêmes mis en scène par un énonciateur E_0, assimilé à l'allocutaire A au moment de la seconde conversation. L'énonciateur E_1 est alors identifié au locuteur lors de cette même conversation, soit au locuteur en tant que tel L, et l'énonciateur E_2 est identifié à E_0, soit à l'allocutaire A. Cette solution, qui consiste à subordonner les énonciateurs les uns aux autres, présente cependant l'inconvénient de procéder à une sorte de mise en abyme des énonciateurs, et le risque de rapprocher, voire de confondre, le niveau de l'énonciateur du niveau supérieur (E_0) et le niveau du locuteur et de l'allocutaire.

Enfin, un autre point épineux du modèle de Ducrot concerne **la définition de l'énoncé** elle-même (cf. *supra* sous 6.1). Celle-ci est effectivement instable : tout d'abord (1980c), Ducrot définit l'énoncé comme étant le résultat de l'énonciation de la phrase. Il revoit ensuite (1984) cette définition en fonction des critères de cohésion et d'autonomie, ce qui l'amène à admettre que l'énoncé peut dépasser les limites de la phrase pour s'étendre à un texte entier.

Même s'il semble qu'intégrer la pragmatique à la linguistique réduise sensiblement les possibles développements de cette discipline, alors qu'au contraire le modèle cognitiviste l'ouvre à un grand nombre de connexions avec les sciences humaines et cognitives, les travaux de l'école française de pragmatique restent novateurs et fondamentaux en la matière.

✓ Applications pratiques

A. Quelle loi de discours est illustrée par cette affiche placardée à la devanture d'une trattoria de Bolsena (Italie) ?

Fig. 2

Éléments de réponse

Il s'agit d'une illustration de la loi d'exhaustivité, selon laquelle le locuteur qui aborde un thème doit donner à propos de celui-ci l'information la plus complète possible. Cette affichette ne peut s'interpréter qu'en fonction du contexte : si l'usage est qu'à Bolsena, les restaurants soient ouverts le mardi, le sens sous-entendu est « Le restaurant ouvre seulement le mardi » (l'interprétation neutre « Le restaurant est ouvert le mardi » est en effet bloquée par la loi d'informativité : le locuteur ne fournit pas à l'interlocuteur une information que ce dernier connaît déjà) ; si en revanche les restaurants de Bolsena sont d'ordinaire fermés le mardi, le sens est « Le restaurant est ouvert le mardi » (cette fois, la loi d'informativité ne peut bloquer l'interprétation neutre, qui est donc préservée).

B. Analysez, en termes de polyphonie, le schéma de la communication tel qu'il se structure dans la célèbre lettre 48 du vicomte de Valmont à Mme de Tourvel dans Les liaisons dangereuses de Choderlos de Laclos (1782) – voir le texte dans les « Applications pratiques » de la fin du chapitre « La pragmatique cognitive » (sous E).

Éléments de réponse

La définition de l'énoncé basée sur les critères de cohésion et d'autonomie établis par Ducrot permet de considérer comme un énoncé non pas le seul résultat de l'énonciation d'une phrase, mais l'ensemble (cohérent et autonome) résultant de l'énonciation de phrases multiples, soit dans ce cas l'intégralité du texte de la lettre 48. Appliquer à cet énoncé la théorie polyphonique permet de dégager le schéma suivant : au niveau de l'énonciation, Valmont, auteur de la lettre, est le locuteur (L), tandis que Mme de Tourvel et Mme de Merteuil, qui la reçoivent, sont les allocutaires (A_1 et A_2), de même qu'Émilie (A_3), qui assiste – voire participe – à la rédaction. Au niveau illocutionnaire, le locuteur L « met en scène » deux énonciateurs (E_1 et E_2), qui prennent en charge des actes illocutionnaires visant trois destinataires possibles : Mme de Tourvel (D_1), Mme de Merteuil (D_2) et Émilie (D_3). Le premier énonciateur (E_1) prend la responsabilité de l'acte illocutionnaire auquel est lié le contenu explicite du message, à savoir le discours « amoureux » ; le second énonciateur (E_2) assume la responsabilité de l'acte auquel est lié le contenu implicite du message, à savoir le discours libertin et cynique. Naturellement, les actes illocutionnaires assumés respectivement par E_1 et par E_2 ne visent pas les trois destinataires : l'acte pris en charge par E_1 vise la seule Mme de Tourvel (D_1), tandis que l'acte pris en charge par E_2 vise Mme de Merteuil (D_2) et Émilie (D_3). Reste enfin à déterminer quelle est l'attitude du locuteur (L) vis-à-vis des énonciateurs E_1 et E_2. Il semble évident que Valmont, libertin sans scrupules, s'identifie à E_2 et se dissocie de E_1 : l'énoncé assumé par E_2 est donc à la fois montré (*dit*$_2$) et asserté (*dit*$_2$), tandis que l'énoncé assumé par E_1 est seulement montré (*dit*$_2$).

Est-il interdit pour autant d'envisager une autre lecture de ce schéma polyphonique, dans laquelle le locuteur (L) s'identifierait à E_1 et se distancierait de E_2 ? Dans ce cas, c'est le discours amoureux qui ferait l'objet d'un *dire*$_1$ (assertion) et d'un *dire*$_2$ (monstration), et le discours libertin qui ferait uniquement l'objet d'un *dire*$_2$ (monstration). L'interprétation découlant de cette nouvelle lecture serait celle d'un Valmont pris à son propre piège : le séducteur cynique serait, à son grand dam, tombé véritablement amoureux de Mme de Tourvel. Il ne peut évidemment le reconnaître ouvertement (quelle pire honte pour un libertin de sa trempe ?) ni devant ses comparses Mme de Merteuil et Émilie, ni devant Mme de Tourvel – ni peut-être face à lui-même. C'est pourquoi il lui faut dissimuler son discours amoureux sous le seul discours qui puisse être attendu de lui, le discours cynique.

ZOOM - + | PAGE 25 DE 48 | CHAPITRE | RETOUR

C. Dans *Le jeu de l'amour et du hasard* de Marivaux (1730), les deux protagonistes, Dorante et Silvia, doivent, selon le vœu de leurs pères, se marier prochainement. Ils ne se connaissent pas et, à la veille de leur première rencontre, tous deux décident, afin de pouvoir mieux observer et juger l'autre, d'échanger leur identité avec celle, respectivement, du valet Bourguignon et de la servante Lisette. Cette double initiative engendre évidemment une série de quiproquos dans la communication, puisque chaque personnage joue un rôle, mais est en même temps abusé par le rôle endossé par son interlocuteur ou interlocutrice. Dressez, en termes de polyphonie, une synthèse du schéma de la communication établi entre les personnages de Dorante, Bourguignon, Silvia et Lisette.

Éléments de réponse

Les critères de cohésion et d'autonomie permettent de définir et de traiter comme un énoncé l'ensemble (cohérent et autonome) des propos tenus par chacun des quatre personnages. Dès lors, il est possible de synthétiser, en termes de polyphonie, le schéma de la communication mis en place dans la pièce.

Dorante (L_1), qui joue le rôle de son valet, « met en scène » (*dire*$_2$) un énonciateur appelé Bourguignon (E_1) ; inversement, Bourguignon (L_2) « met en scène » Dorante (E_2). Symétriquement, Silvia (L_3), qui joue le rôle de sa servante, « met en scène » un énonciateur appelé Lisette (E_3) ; inversement, Lisette (L_4) « met en scène » Silvia (E_4). Mais lorsque Dorante déguisé en Bourguignon (L_1/E_1) croit s'adresser à Lisette (D_1), il parle en réalité à Silvia (A_1) ; de même Bourguignon travesti en Dorante (L_2/E_2) croit-il discuter avec Silvia (D_2) alors qu'il a affaire à Lisette (A_2). Et bien sûr, Silvia sous l'apparence de Lisette (L_3/E_3) est convaincue de parler à Bourguignon (D_3) alors qu'elle s'entretient avec Dorante (A_3), tandis que Lisette costumée en Silvia (L_4/E_4) apostrophe non pas Dorante (D_4) mais Bourguignon (A_4).

Le jeu de la communication est ainsi en permanence biaisé par le fait que chaque locuteur, par le truchement de la monstration d'un énonciateur, calibre son discours en fonction d'un destinataire (D) qu'il identifie à son allocutaire (A) alors qu'en réalité A et D sont distincts ($A \neq D$), et que les destinataires interprètent le message qui leur est adressé en l'attribuant à un locuteur (L) sans comprendre qu'en fait L « met en scène » un énonciateur E duquel il se dissocie ($L \neq E$).

CONCLUSION

Cet ouvrage s'est efforcé de montrer que la pragmatique, comme toute discipline en voie de construction, a connu des orientations et des développements divers : linguistique de l'énonciation, théorie des actes de langage, modèle cognitiviste, pragmatique intégrée. Le principal point commun de ces diverses approches est la **prise en compte** (à des degrés différents), dans l'analyse de l'échange langagier, **de phénomènes intervenant dans l'interprétation des énoncés, mais que ni la syntaxe ni la sémantique ne traitent** : notions de contexte et de situation de communication, connaissances d'arrière-plan et informations extra-linguistiques, attribution de référents et désambiguïsation, détermination du but et de la force illocutionnaires, etc. La pragmatique permet ainsi de rendre compte de processus non spécifiquement linguistiques de l'interprétation des énoncés.

De ce point de vue, il semble bien que le modèle du code linguistique conventionnellement définissable et exploitable soit dépassé ; dès lors, **il paraît difficile de soutenir la thèse de la pragmatique intégrée à la linguistique**. Probablement (et sans vouloir aborder de délicates et complexes questions d'épistémologie) l'avenir de la discipline se trouve-t-il plutôt dans l'élaboration d'une science cognitive proche de la linguistique, et capable d'interagir avec elle afin de livrer de l'activité de communication langagière une analyse complète.

La grande diversité des phénomènes non linguistiques pris en charge par la pragmatique explique également le foisonnement parfois hétérogène des disciplines qui se revendiquent d'elle : sémiologie, sociologie, sociolinguistique, psychologie, psychosociologie, psycholinguistique… Il est vraisemblable que des échanges fructueux se réaliseront dans **les domaines liés aux industries de la langue et qui concernent l'interprétation ou la production des énoncés** : intelligence artificielle, dialogue homme-machine, traduction automatique, traduction appliquée aux médias (sous-titrage, surtitrage, doublage), etc.

GLOSSAIRE
DES PRINCIPALES NOTIONS THÉORIQUES

Ce glossaire répertorie, par ordre alphabétique, les principales notions théoriques apparaissant dans l'ouvrage. Lorsque cela importe, le(s) nom(s) du (des) théoricien(s) y faisant appel est (sont) précisé(s) entre parenthèses. Le cas échéant, pour des notions qui se complètent ou se répondent, un renvoi à une (ou plusieurs) autre(s) notice(s) figure entre crochets en fin de rubrique. Enfin, l'astérisque qui suit certains termes ou expressions indique que ceux-ci font eux-mêmes l'objet d'une notice du glossaire.

Acte de langage : voir *théorie des actes de langage*

Acte de langage dérivé (Ducrot) : voir *acte de langage indirect*

Acte de langage direct : Lorsque le marqueur de force* illocutionnaire indique le but réel d'un acte* de langage, cet acte est dit direct. Ducrot désigne l'acte de langage direct par l'appellation *acte de langage primitif*.
[Voir *acte de langage indirect*]

Acte de langage indirect : Lorsque le marqueur de force* illocutionnaire indique un but donné, mais que le but illocutionnaire réel de l'acte* de langage est tout à fait différent, cet acte est dit indirect (p. ex. une question peut avoir valeur d'injonction). Ducrot désigne l'acte de langage indirect par l'appellation *acte de langage dérivé*. Selon Searle, un acte indirect se compose de deux actes de langage : un **acte primaire** (p. ex. une injonction), accompli par le biais d'un **acte secondaire** (p. ex. une question).
Si une phrase* peut s'utiliser de façon directe (i. e. développer une force illocutionnaire correspondant à celle indiquée par son marqueur) ou de façon indirecte, il y a **indirection possible** (*Il fait froid ici* : valeur d'assertion, ou d'injonction (« Ferme la fenêtre »)).

ZOOM - + | PAGE 2 DE 13 | CHAPITRE | RETOUR

Si une phrase s'utilise habituellement de façon indirecte sans qu'il soit exclu qu'elle s'utilise de façon directe, il y a **indirection probable** (*Peux-tu ouvrir la fenêtre ?* : valeur d'injonction, ou éventuellement de question).
Si une phrase s'utilise toujours de façon indirecte, il y a **indirection manifeste** (*Peux-tu ouvrir la fenêtre, s'il te plaît ?* : valeur d'injonction obligatoire).
Lorsque l'indirection est probable ou manifeste, l'acte de langage indirect est dit **conventionnel** ; lorsque l'indirection est seulement possible, l'acte de langage indirect est dit **non conventionnel** (Searle).
[Voir *acte de langage direct*, *implicitation*]

Acte de langage primaire (Searle) : voir *acte de langage indirect*

Acte de langage primitif (Ducrot) : voir *acte de langage direct*

Acte de langage secondaire (Searle) : voir *acte de langage indirect*

Acte illocutionnaire : voir *théorie des actes de langage*
[Voir *acte propositionnel*]

Acte illocutoire (Ducrot) : voir *théorie des actes de langage (acte illocutionnaire)*

Acte institutionnel : voir *performatif*, *tripartition des actes de langage*

Acte locutionnaire : voir *théorie des actes de langage*

Acte perlocutionnaire : voir *théorie des actes de langage*

Acte propositionnel (Searle) : Searle distingue dans une phrase* l'acte propositionnel, c'est-à-dire l'expression d'un contenu appelé contenu propositionnel, et l'acte* illocutionnaire, ou acte accompli en disant quelque chose. Ainsi, dans *Je te promets de venir demain*, l'acte propositionnel est l'expression du contenu « venir demain », et l'acte illocutionnaire une promesse.

Allocutaire (Ducrot) : Dans le cadre de la polyphonie*, instance à qui est adressé l'acte d'énonciation*.
[Voir *destinataire*, *énonciateur*, *locuteur*]

Argumentation (Ducrot) : Pour Ducrot, l'argumentation est une relation de nature discursive établie entre un argument et une conclusion, et dans laquelle l'argument vise à faire admettre la conclusion. La langue dispose d'une série de potentialités argumentatives inscrites dans son lexique et dans ses structures (i. e. au niveau de la phrase*), et ces potentialités se réalisent dans le discours* (i. e. au niveau de l'énoncé*) en donnant lieu à des relations argumentatives. Une caractéristique essentielle de la relation argumentative est d'être scalaire, c'est-à-dire d'être gradable par rapport à des formes génériques appelées *topoi*, et de permettre de situer sur une « échelle » ou axe orienté et gradué. La pragmatique intégrée défend la thèse du **primat de l'argumentation**, selon laquelle les instructions argumentatives sont les données les plus importantes pour l'interprétation et la compréhension des énoncés.
[Voir *échelle argumentative*, *inférence*, *scalarité*]

Attitude propositionnelle (du locuteur) (Sperber et Wilson) : voir *explicitations de l'énoncé (explicitation d'ordre supérieur)*

But illocutionnaire : Le but illocutionnaire définit le type d'obligation contractée par l'un et/ou l'autre des intervenants lors de l'accomplissement d'un acte* illocutionnaire (le locuteur qui promet souscrit un engagement quant à ses intentions, le locuteur qui ordonne entend amener l'interlocuteur à exécuter l'action visée, etc.). Un même but illocutionnaire peut être visé avec une force* illocutionnaire plus ou moins grande.

Classe argumentative (Ducrot) : voir *échelle argumentative*

Communication ostensive-inférentielle (Sperber et Wilson) : Il y a communication ostensive-inférentielle lorsqu'un individu fait connaître à un autre individu par un acte quelconque l'intention qu'il a de lui faire connaître une information quelconque. Le locuteur d'un énoncé* pose un acte* de langage par lequel il entend faire savoir à son interlocuteur qu'il souhaite lui communiquer une information : l'énoncé est donc un acte de communication ostensive-inférentielle. La communication ostensive-inférentielle ne se limite toutefois pas aux faits de langage : elle inclut aussi les modes de communication non verbaux (attitudes, gestes, mimiques, regards, etc.)
[Voir *double intention du locuteur*, *principe de pertinence*, *rendement*]

Composant linguistique (Ducrot) : L'interprétation de l'énoncé* s'effectue en deux étapes, assumées successivement par le composant linguistique et par le composant* rhétorique. La première analyse, linguistique, assigne aux différents constituants de la phrase* puis à leur composition (i. e. à la phrase elle-même), en fonction des instructions de la syntaxe et de la sémantique, une signification indépendante de tout contexte : à la sortie du composant linguistique se trouve donc la signification de la phrase. Le composant linguistique donne également accès aux contenus* présupposés liés à l'énoncé.

Composant rhétorique (ou pragmatique) (Ducrot) : L'interprétation de l'énoncé* s'effectue en deux étapes successives. La première relève du composant* linguistique, la seconde du composant rhétorique ou pragmatique. Cette analyse pragmatique s'exerce sur la signification de la phrase* livrée par le composant linguistique et assigne, compte tenu de cette signification et des circonstances de l'énonciation*, une valeur aux variables contenues dans la phrase : à la sortie du composant rhétorique se trouve le sens de l'énoncé.
Le composant rhétorique se divise en deux sous-composants :
– **le premier sous-composant rhétorique** a pour rôle l'attribution des valeurs référentielles et argumentatives qui donnent accès au sens littéral de l'énoncé ;
– **le second sous-composant rhétorique** entre en jeu si le sens de l'énoncé est non littéral : il combine le sens littéral aux circonstances de l'énonciation afin de donner accès à ce sens non littéral. De ce sens non littéral relèvent les contenus* sous-entendus produits par le locuteur et repérés par l'interlocuteur. La mise en œuvre du second sous-composant rhétorique est régie par des lois* de discours*.
[Voir *littéralité*, *non-littéralité*]

Conclusion implicitée (Sperber et Wilson) : voir *implication contextuelle*

Connaissances encyclopédiques : Les connaissances encyclopédiques d'un individu sont l'ensemble des savoirs dont il dispose sur le monde. Si un savoir est commun à un

ZOOM - + | PAGE 3 DE 13 | CHAPITRE | RETOUR

grand nombre d'individus, il est appelé **savoir partagé général** ; si en revanche il n'est commun qu'à quelques individus, il est appelé **savoir partagé particulier**.
[Voir *implicitations de l'énoncé*]

Connecteur argumentatif (Ducrot) : Les connecteurs sont des termes à contenu* procédural (adverbes, conjonctions…) dont le rôle varie en fonction de leur environnement linguistique : ils fournissent des instructions sur la manière d'interpréter les enchaînements discursifs. En d'autres termes, les connecteurs servent à mettre en rapport des actes* de langage ; dès lors que ces derniers ont une valeur argumentative, les connecteurs sont dits argumentatifs. Les connecteurs argumentatifs sont donc des marqueurs spécialisés révélant explicitement les propriétés argumentatives inscrites dans la structure de la langue et permettant de définir l'orientation argumentative d'une phrase*.
[Voir *argumentation*, *opérateur argumentatif*]

Constatif (Austin) : Les constatifs sont des énoncés* assertifs qui servent à rendre compte de l'état présent ou passé du monde, qui décrivent le réel. Les constatifs sont évalués en termes de vérité ou de fausseté (selon que ce qu'ils décrivent correspond ou non à une réalité existante ou ayant existé) : ils sont vériconditionnels.
[Voir *illusion descriptive*, *performatif*]

Contenu conceptuel (Ducrot) : Les mots (substantifs, adjectifs, verbes) qui désignent des objets, des propriétés, des actions ou des événements du monde sont appelés termes à contenu conceptuel.
[Voir *contenu procédural*]

Contenu posé (Ducrot) : Le contenu posé d'un énoncé* est l'information explicite que cet énoncé communique, c'est-à-dire la proposition* qu'il exprime. Le contenu posé est simultané à l'acte d'énonciation*, et relève du domaine commun au locuteur et à l'interlocuteur.
[Voir *contenu présupposé*, *contenu sous-entendu*, *littéralité*, *non-littéralité*]

Contenu présupposé (Ducrot) : La présupposition, ou (contenu) présupposé de l'énoncé*, est un contenu informatif communiqué de manière implicite. Le mécanisme de la présupposition est inscrit dans la structure même du code de la langue et est donc indépendant des circonstances de l'énonciation* : le présupposé est antérieur à l'acte d'énonciation. Dans l'échange conversationnel, le présupposé est ce qui doit être nécessairement accepté par les intervenants pour que ceux-ci se comprennent ; il s'agit d'un principe de cohérence qui assure la continuité du discours*. Le présupposé relève de l'intention du locuteur et appartient sens explicite ou contenu* posé de l'énoncé. Dès lors, si la fausseté du présupposé est démontrée, il devient très difficile, voire impossible, de soutenir la validité de l'énoncé. Le contenu présupposé étant un produit du composant* linguistique – son étude relève donc de la linguistique –, il est antérieur au contenu* sous-entendu (produit du composant* rhétorique) : connaître le présupposé est par conséquent un préalable indispensable à la recherche du sous-entendu.
[Voir *littéralité*, *non-littéralité*]

Contenu procédural (Ducrot) : Les mots (pronoms personnels, conjonctions, adverbes, verbes performatifs*…) qui livrent des instructions, des procédures sur la façon d'utiliser les phrases dans la communication sont appelés termes à contenu procédural.
[Voir *contenu conceptuel*]

Contenu propositionnel : voir *acte propositionnel*

Contenu sous-entendu (Ducrot) : Le (contenu) sous-entendu de l'énoncé* est un contenu informatif communiqué de manière implicite, dans un énoncé non littéral. La production d'un sous-entendu dépend directement des circonstances de l'énonciation* : le sous-entendu est postérieur à l'acte d'énonciation. Le sous-entendu relève de l'interprétation de l'interlocuteur et est toujours exclu du sens explicite ou contenu* posé de l'énoncé. Dès lors, il est toujours loisible au locuteur de se retrancher derrière le sens explicite de l'énoncé et de laisser au seul interlocuteur la responsabilité de l'interprétation du sous-entendu. Le contenu sous-entendu étant un produit du composant* rhétorique – son étude relève de la pragmatique –, il est postérieur au contenu* présupposé (produit du composant* linguistique) : connaître le présupposé est par conséquent un préalable indispensable à la recherche du sous-entendu.
[Voir *non-littéralité*]

Contexte (Sperber et Wilson) : Dans la théorie de la pertinence, le contexte d'un énoncé* est composé des prémisses* tirées de la situation de communication et de l'interprétation des énoncés précédents, ou de l'énonciation* elle-même : le contexte est la partie de l'environnement* cognitif de l'interlocuteur (i. e. du récepteur du message) saisie au moment de l'énonciation*. Le contexte est donc une variable et non une constante : il est construit pour chaque nouvel énoncé et ne contient que les informations nécessaires à une interprétation cohérente de cet énoncé. C'est le principe* de pertinence qui permet borner le contexte : ne sont retenues que les informations qui ont le plus de chance de produire un rendement* satisfaisant.
[Voir *implication contextuelle*, *implicitations de l'énoncé*]

Coopération : voir *principe de coopération*

Déictique : Les déictiques ou indexicaux sont des mots par lesquels le locuteur se définit en tant que sujet : les pronoms de première et deuxième personnes (*je*, *tu*…), les démonstratifs (*celui-ci*…), les marqueurs de repérage spatial ou temporel (*ici*, *maintenant*…). L'interprétation des déictiques exige que soit connue la situation d'énonciation*, qui seule donne accès à leurs référents et permet ainsi leur désambiguïsation* pragmatique (ou référentielle).

Désambiguïsation (lexicale, syntaxique, pragmatique/référentielle) (Sperber et Wilson) : voir *explicitations de l'énoncé*

Destinataire (Ducrot) : Dans le cadre de la polyphonie*, instance visée par un acte* illocutionnaire accompli au travers de l'énonciation*.
[Voir *allocutaire*, *énonciateur*, *locuteur*]

Discours : Le discours est un phénomène pragmatique correspondant à un enchaînement d'énoncés* successifs.
[Voir *double intention du locuteur*]

ZOOM - + | PAGE 4 DE 13 | CHAPITRE | RETOUR

Double intention du locuteur : Tout locuteur est animé de deux intentions : une **intention informative** (amener l'interlocuteur à la connaissance d'une information donnée) et une **intention communicative** (faire connaître à l'interlocuteur cette intention informative).
Lorsque cette double intention informative/communicative du locuteur se rapporte à un énoncé*, elle est dite locale ; lorsqu'elle se rapporte à un discours*, elle est dite globale. Interpréter un discours revient donc à attribuer à son locuteur une double intention relative à l'ensemble des énoncés qui constituent ce discours. Cependant, l'intention globale du locuteur ne se réduit pas forcément à la somme des intentions locales relatives aux différents énoncés qui composent le discours : elle peut être plus élaborée. C'est la recherche intuitive (en vertu du principe* de pertinence) de l'intention globale du locuteur qui incite à porter spontanément un jugement de cohérence sur un discours : plus cette intention est facile à construire et plus elle est riche (i. e. meilleur est le rendement*), plus le discours est jugé cohérent.
[Voir *communication ostensive-inférentielle*, *signification non naturelle*]

Échelle argumentative (Ducrot) : Lorsque plusieurs arguments concourent à établir la même conclusion, ils font partie de la même **classe argumentative**. Lorsqu'au sein d'une classe, les arguments peuvent être ordonnés en fonction de leur force, ces arguments constituent une échelle. Une échelle argumentative est donc une classe argumentative orientée.
[Voir *scalarité*]

Effet (cognitif) (Sperber et Wilson) : voir *rendement*

Effort (Sperber et Wilson) : voir *rendement*

Énoncé : Pour Grice (et pour les tenants de la pragmatique cognitive), l'énoncé est le résultat de l'énonciation* d'une phrase*, qui varie en fonction des circonstances dans lesquelles celle-ci est prononcée. L'énoncé véhicule ce que le locuteur veut communiquer (i. e. souvent plus que ce que dit la phrase, à savoir un contenu implicite). L'étude l'énoncé relève de la pragmatique.
Pour Ducrot, l'énoncé (résultat de l'énonciation) doit répondre à une exigence de cohésion (le choix de chaque constituant de l'énoncé est déterminé par le choix de l'ensemble de l'énoncé) et à une exigence d'autonomie (le choix de l'énoncé ne dépend pas du choix d'un ensemble plus vaste dont il serait un élément).
[Voir *discours*, *implicitation*]

Énonciateur (Ducrot) : Dans le cadre de la polyphonie*, instance responsable d'un acte* illocutionnaire accompli au travers de l'énonciation*.
[Voir *allocutaire*, *destinataire*, *locuteur*]

Énonciation : L'énonciation est le fait de produire un énoncé*. Il s'agit d'un processus unique, en ce sens que l'énonciation ne peut être reproduite sans que soient modifiées les conditions dans lesquelles elle se réalise (alors qu'un même énoncé peut, lui, être reproduit à plusieurs reprises).

Environnement cognitif (Sperber et Wilson) : L'environnement cognitif d'un individu est constitué par l'ensemble des faits qui lui sont manifestes, c'est-à-dire par l'ensemble de ce qu'il sait et de ce qu'il peut savoir, par l'ensemble des informations auxquelles il a accès et de celles auxquelles il peut avoir accès. Si les interlocuteurs partagent le même environnement, on parle d'environnement cognitif mutuel. Cette situation déclenche le **principe de manifestetéé mutuelle** : pour construire le contexte, les intervenants recourent à des éléments identiques (ceux qui, dans la situation de communication, leur sont manifestes à tous deux), ce qui facilite évidemment la communication.
[Voir *contexte*, *implicitations de l'énoncé*]

Explicitations de l'énoncé (Sperber et Wilson) : Les explicitations de l'énoncé* sont la première série de processus pragmatiques d'enrichissement de l'énoncé. Elles ont trait à ce qui est manifesté explicitement dans l'énoncé, et se répartissent en deux catégories :
– l'**explicitation du premier ordre**, qui consiste à enrichir la forme* logique de l'énoncé par la désambiguïsation lexicale, syntaxique ou pragmatique (i. e. référentielle), ce qui permet d'accéder à la forme* propositionnelle de l'énoncé ;
– l'**explicitation d'ordre supérieur** se réalise par la prise en compte de l'attitude propositionnelle du locuteur, c'est-à-dire de ses états mentaux et de ses intentions au moment où il parle, et du but* illocutionnaire de l'énoncé (le locuteur peut asserter, ordonner, ou questionner).
[Voir *implicitations de l'énoncé*, *tripartition des actes de langage*]

Force illocutionnaire : La force (illocutionnaire) d'un acte* illocutionnaire définit l'intensité avec laquelle le but* illocutionnaire de cet acte est mis en œuvre. Ainsi, l'ordre et la requête ont un même but illocutionnaire, mais sont de forces différentes. La forme et la syntaxe de la phrase* (déclarative, interrogative, jussive, etc.) constituent un marqueur qui permet de définir la force illocutionnaire de l'acte.

Forme logique de l'énoncé (Sperber et Wilson) : Obtenue à la suite d'une première interprétation, linguistique et codique, de l'énoncé*, la forme logique est une suite ordonnée de concepts correspondant aux composants linguistiques de la phrase*, à l'énumération de ce qui est manifesté explicitement dans l'énoncé.
[Voir *explicitations de l'énoncé*, *forme propositionnelle de l'énoncé*, *processus codique*]

Forme propositionnelle de l'énoncé (Sperber et Wilson) : La forme propositionnelle de l'énoncé*, ou proposition exprimée par l'énoncé, représente la pensée dont le locuteur veut faire état en produisant l'énoncé. La forme propositionnelle est livrée par l'explicitation* du premier ordre. Lorsque l'énoncé est assertif, elle est susceptible d'être évaluée en termes de vérité ou de fausseté : elle est vériconditionnelle.
[Voir *forme logique de l'énoncé*]

Illusion descriptive (Austin) : L'illusion descriptive est l'un des fondements de la philosophie analytique, en vigueur jusque dans les années 1950, et qui consiste à postuler que le but du langage est de décrire la réalité.
[Voir *constatif*, *théorie des actes de langage*]

Implication contextuelle (ou conclusion implicitée) (Sperber et Wilson) : Après l'interprétation linguistique qui a donné accès à la forme* propositionnelle, et après

ZOOM - + | PAGE 5 DE 13 | CHAPITRE | RETOUR

les processus pragmatiques d'enrichissement successifs des explicitations* et des implicitations*, l'énoncé* subit une interprétation pragmatique qui permet de passer des prémisses* à la conclusion du raisonnement par inférence* : celle-ci est appelée implication contextuelle ou conclusion implicitée. Cette conclusion consiste en l'acquisition d'une nouvelle information tirée de l'interprétation de l'énoncé face au contexte*, et ne pourrait donc être tirée ni du seul énoncé, ni du seul contexte. L'interprétation pragmatique d'un énoncé peut déboucher sur plusieurs conclusions implicitées.

Implicitation (Grice) : Il y a implicitation lorsque l'énoncé* communique davantage que ce dit la phrase*, c'est-à-dire lorsque l'énoncé véhicule un contenu implicite.
L'implicitation est dite **conventionnelle** ou **lexicale** lorsque le sens conventionnel des mots et la forme de la phrase suffisent à déterminer le contenu implicite (*Pierre est français, il est donc chauvin* implicite « Les Français sont chauvins »).
L'implicitation est dite **non conventionnelle** ou **conversationnelle**, ou encore **discursive**, lorsque le contenu implicite n'est pas véhiculé par un moyen conventionnel, et que sa récupération exige donc un raisonnement de la part de l'interlocuteur. L'implicitation conversationnelle est **généralisée** si elle est entrée dans l'usage et automatiquement déclenchée par l'utilisation de certaines formes linguistiques, et donc indépendante du contexte (c'est le cas des actes* de langage indirects conventionnels). L'implicitation conversationnelle est **particulière** (ou non généralisée) si elle est mise en œuvre uniquement grâce à la relation établie entre l'énoncé et certains éléments liés au contexte et aux circonstances particulières de la situation de communication (c'est le cas des actes* de langage indirects non conventionnels).
[Voir *maximes conversationnelles*]

Implicitations de l'énoncé (ou prémisses implicitées) (Sperber et Wilson) : Les implicitations ou prémisses implicitées sont la seconde série de processus pragmatiques d'enrichissement de l'énoncé*. À l'inverse des explicitations*, les implicitations ne relèvent pas de ce que l'énoncé manifeste explicitement, mais de ce qu'il communique implicitement : les prémisses implicitées correspondent à l'ensemble des hypothèses qu'il est nécessaire de poser pour parvenir à une interprétation pertinente de l'énoncé. Les premières prémisses sont formées par les informations auxquelles donnent accès les concepts livrés par la forme* logique et la forme* propositionnelle de l'énoncé : elles renvoient aux connaissances* encyclopédiques et servent de base aux processus* inférentiels d'interprétation de l'énoncé. Les prémisses supplémentaires sont constituées par une partie de l'environnement* cognitif de l'individu, c'est-à-dire par des données tirées de la situation de communication et de l'interprétation des énoncés précédents, ou par l'énonciation* elle-même (i. e. par le choix du locuteur de produire tel énoncé dans telles circonstances) ; elles constituent le contexte* de l'énoncé.

Indexical : voir *déictique*

Indirection (possible/probable/manifeste) : voir *acte de langage indirect*

Inférence : Un raisonnement par inférence consiste, à partir d'hypothèses de départ ou prémisses*, à déduire une ou plusieurs conclusions.
Pour Ducrot, l'inférence est la relation qui existe entre un fait et la production d'un énoncé*, ce dernier présentant ce fait comme le point de départ d'une déduction débouchant précisément sur la production de l'énoncé (p. ex. le locuteur produit l'énoncé *On n'ira pas se promener ce matin* après avoir ouvert les rideaux et vu tomber une pluie diluvienne).
[Voir *argumentation*, *processus inférentiel*, *signification non naturelle*]

Intention communicative (du locuteur) : voir *double intention du locuteur*

Intention informative (du locuteur) : voir *double intention du locuteur*

Littéralité : Un énoncé* est littéral si toute l'information qu'il communique est explicite, s'il ne communique aucun contenu implicite.
Pour Ducrot toutefois, le contenu* présupposé est un contenu implicite qui appartient au sens explicite, au contenu* posé de l'énoncé.
[Voir *non-littéralité*]

Locuteur (Ducrot) : Dans le cadre de la polyphonie*, instance responsable de l'acte d'énonciation*. Cette instance se subdivise elle-même en deux êtres de discours* distincts :
– le **locuteur en tant que tel (L)**, qui est considéré uniquement en tant que responsable de l'énonciation ;
– le **locuteur en tant qu'être du monde (λ)**, qui n'est pas considéré uniquement en tant que responsable de l'énonciation, mais est susceptible de se voir attribuer d'autres caractéristiques particulières. L'être que désigne le pronom *je* est toujours λ.
[Voir *allocutaire*, *destinataire*, *énonciateur*]

Loi de discours (Ducrot) : Les lois de discours* sont des normes fixées par la collectivité linguistique au sein de laquelle a lieu la communication ; elles ont pour propriété de ne porter que sur le contenu* posé de l'énoncé*. Nombre d'entre elles ont des caractéristiques scalaires.
[Voir *scalarité*]

Manifesteté mutuelle : voir *environnement cognitif*

Maximes conversationnelles (Grice) : Les quatre maximes conversationnelles (qualité, quantité, relation ou pertinence, manière ou modalité) régissent les rapports des intervenants qui participent à une conversation. Il ne s'agit pas de règles à caractère normatif, mais de principes d'interprétation des énoncés*. Les maximes conversationnelles peuvent donc être respectées, mais aussi violées, ou encore exploitées. Dans ce dernier cas, le locuteur transgresse délibérément et ouvertement une maxime tout en respectant le principe* de coopération et en se faisant parfaitement comprendre de l'interlocuteur : il y a alors implicitation* conversationnelle (ou acte* de langage indirect).
Grice précise que, comme le principe* de coopération, les maximes conversationnelles peuvent aussi s'appliquer aux modes de communication non langagiers.

Non-littéralité : Un énoncé* est non littéral si toute l'information qu'il communique n'est pas explicite, si une part, même infime, du contenu communiqué est implicite. Pour Ducrot toutefois, le contenu* présupposé est un contenu implicite qui appartient au sens explicite, au contenu* posé de l'énoncé.
[Voir *contenu sous-entendu*, *littéralité*]

Opérateur argumentatif (Ducrot) : Les opérateurs argumentatifs sont des termes à contenu* procédural. Il s'agit de marqueurs spécialisés qui agissent au sein d'une proposition* et révèlent explicitement les propriétés argumentatives inscrites dans la structure de la langue.
[Voir *argumentation*, *connecteur argumentatif*]

Performatif (Austin) : Les performatifs sont des énoncés* qui permettent d'accomplir les actes qu'ils désignent. Ces actes ont pour caractéristique d'être « institutionnels », c'est-à-dire de n'exister que relativement à une institution humaine, et de faire référence à une convention humaine. Prononcer la formule conventionnelle revient donc à accomplir l'acte (*je jure*, *je te baptise*, *je vous arrête*…). Les performatifs sont évalués en termes de réussite ou d'échec (selon que les conditions nécessaires à l'accomplissement de l'acte visé sont ou non réunies), et non en termes de vérité ou de fausseté : ils ne sont pas vériconditionnels.
Les verbes performatifs sont ceux dont le sens correspond à l'exécution d'un acte « institutionnel » (*jurer*, *marier*…).
[Voir *constatif*]

Pertinence (Sperber et Wilson) : voir *principe de pertinence*

Phrase : La phrase est une suite de mots, qui ne varie pas en fonction des circonstances dans lesquelles elle est prononcée. Elle est caractérisée par sa structure syntaxique et par sa valeur sémantique. L'étude de la phrase relève de la linguistique.
[Voir *énoncé*]

Polyphonie (Ducrot) : La théorie polyphonique de l'énonciation* défend la thèse que l'activité énonciative se définit comme le produit de plusieurs voix ou points de vue, qu'une pluralité de voix cohabitent dans un même énoncé*. La polyphonie est certes un phénomène de discours*, mais elle est aussi inscrite dans les structures de la langue, vu que la langue elle-même résulte d'un nombre incalculable de situations de discours antérieures. Le modèle polyphonique repose sur la distinction, dans l'univers de discours, de deux niveaux : celui de l'acte d'énonciation et celui de l'acte* illocutionnaire. À l'exception du sujet* parlant, les entités définies dans le cadre de la polyphonie (allocutaire*, destinataire*, énonciateur*, locuteur*) ne représentent pas des individus réels mais des instances non incarnées, des êtres de discours.

Prémisses (Sperber et Wilson) : voir *implicitations de l'énoncé*

Présupposition (Ducrot) : voir *contenu présupposé*

Principe de coopération (Grice) : Le principe de coopération pose que, dans un échange langagier, chaque intervenant s'efforce d'apporter une contribution rationnelle et coopérative afin de faciliter l'interprétation des énoncés*.
Grice précise que, comme les maximes* conversationnelles, le principe de coopération peut aussi s'appliquer aux modes de communication non langagiers.

Principe de manifestété mutuelle (Sperber et Wilson) : voir *environnement cognitif*

Principe de pertinence (Sperber et Wilson) : Le principe de pertinence pose que tout acte de communication* ostensive-inférentielle (et donc tout énoncé*) suscite chez son destinataire l'attente de la pertinence de cet acte. Il s'agit d'un principe d'interprétation non normatif (il n'est pas obligatoire de produire uniquement des actes pertinents), qui sert de base aux processus* inférentiels d'interprétation des actes de communication, et que les intervenants utilisent inconsciemment. Fondé sur le principe de pertinence, le modèle pragmatique de Sperber et Wilson est appelé **théorie de la pertinence**.
[Voir *rendement*]

Principe d'exprimabilité (Searle) : Le principe d'exprimabilité pose que toute intention du locuteur (pensée, croyance, désir, etc.) peut être exprimée explicitement et littéralement par un moyen conventionnel, c'est-à-dire par un énoncé*.
[Voir *littéralité*]

Processus codique : Les processus codiques d'interprétation du langage sont des processus applicables par rapport à un code, c'est-à-dire à un ensemble de conventions communes au locuteur et à l'interlocuteur. L'étude des processus d'encodage et de décodage des phrases* est prise en charge par la linguistique (phonétique, syntaxe, sémantique).
[Voir *processus inférentiel*]

Processus inférentiel : Les processus inférentiels d'interprétation du langage mettent en jeu la réflexion, le raisonnement, la faculté de déduction de l'interlocuteur. Ils s'appuient sur certaines connaissances (p. ex. liées à la situation de communication) ou prémisses* permettant de faire des hypothèses sur l'état d'esprit et les intentions du locuteur. Ces connaissances préalables n'ont rien de linguistique et ne font l'objet d'aucune association conventionnelle. Les processus inférentiels viennent donc se superposer au code pour livrer une interprétation complète de l'énoncé* ; leur étude relève de la pragmatique.
[Voir *inférence*, *processus codique*, *rendement*]

Proposition : voir *forme propositionnelle de l'énoncé*

Rendement (Sperber et Wilson) : Le destinataire d'un acte de communication* ostensive-inférentielle (et donc d'un énoncé*) doit, pour interpréter cet acte, fournir un raisonnement. Cela lui demande un **effort**, qui est fonction de la longueur de l'acte, de sa structure, de son éventuelle ambiguïté, du degré de difficulté que revêt la sélection des prémisses*, etc. Ce processus* inférentiel d'interprétation aboutit à un résultat, appelé **effet** cognitif : l'acquisition d'une nouvelle information, le changement de la force de conviction avec laquelle une croyance est entretenue, ou l'éradication d'une croyance. Pour qu'un acte de communication soit pertinent, il faut qu'un effet cognitif au moins soit atteint, mais aussi que cet effet équilibre l'effort consenti. Si tel est le cas, c'est-à-dire si effort et effet sont inversement proportionnels avec un effet maximal, le rendement de l'acte de communication est bon. Un rendement satisfaisant permet de considérer qu'une interprétation satisfaisante de l'acte de communication a été atteinte, et que les processus inférentiels d'interprétation, potentiellement infinis, peuvent être arrêtés.
[Voir *principe de pertinence*]

ZOOM - + | PAGE 7 DE 13 | CHAPITRE | RETOUR

Scalarité (Ducrot) : La scalarité est la caracrtéristique des phénomènes linguistiques (dits scalaires) qui relèvent de la gradation, qui permettent de situer sur un axe gradué et orienté.
[Voir *argumentation*, *échelle argumentative*, *loi de discours*, *topos*]

Signification naturelle (Grice) : Il y a signification naturelle ou indication lorsqu'un phénomène est mis en rapport avec un signe qui le manifeste, sans qu'aucun raisonnement par inférence* soit requis : le signe et le phénomène ont une existence indépendante (p. ex., la fumée est le signe naturel du feu : la fumée indique la présence d'un feu, et le feu existe indépendamment de l'interprétation qui est faite de la fumée).
[Voir *signification non naturelle*]

Signification non naturelle (Grice) : Le langage humain relève de la signification non naturelle ou « vouloir dire » : il est attendu de l'interlocuteur qu'il reconnaisse et l'information communiquée, et l'acte* illocutionnaire posé. Pour ce faire, il lui faut procéder à un raisonnement par inférence*. La réalisation de l'intention du locuteur dépend donc de l'interprétation de l'interlocuteur : sans la déduction du second, le « vouloir dire » du premier n'existe pas.
[Voir *double intention du locuteur*, *signification naturelle*]

Sous-entendu (Ducrot) : voir *contenu sous-entendu*

Stratégie de l'interprète : Dans un échange langagier, pour récupérer la pensée de l'autre, chaque intervenant est amené à former un ensemble d'hypothèses. Ce processus de spéculation est appelé stratégie de l'interprète. Si les hypothèses posées sont adéquates, la communication se fait avec succès ; si elles ne le sont pas, il y a échec de la communication (erreur, malentendu).

Sujet parlant (Ducrot) : Individu dans le monde qui produit l'énoncé*. Le sujet parlant est le seul être réel, empirique, défini par Ducrot dans le cadre de la polyphonie*. Le sujet parlant est au locuteur* ce que l'auteur d'un roman est au narrateur.

Supposition (Sperber et Wilson) : La supposition est un mécanisme mis en œuvre dans l'interprétation des énoncés* métaphoriques (*La voiture de Serge est une poubelle*) et de fiction (*Mary Poppins ouvrit son parapluie et s'envola*). Il consiste, le temps de l'interprétation de l'énoncé, à introduire la forme* logique (« La voiture de Serge est une poubelle »/« Mary Poppins ouvrit son parapluie et s'envola ») dans le contexte*, et à écarter de celui-ci les informations qui seraient contradictoires (« La voiture de Serge est une automobile »/« Mary Poppins n'existe pas », « Un parapluie ne vole pas ») : il est alors possible de tirer les implications* de l'énoncé par rapport au contexte sans être confronté à une contradiction interne, c'est-à-dire d'interpréter l'énoncé métaphorique ou fictif (« La voiture de Serge est sale et délabrée »/« Dans les aventures de Mary Poppins, Mary se déplace grâce à un parapluie volant »).

Théorie des actes de langage (Austin) : théorie selon laquelle le langage n'a pas pour unique fonction de décrire le réel, mais peut aussi permettre d'agir. Produire un énoncé* consiste donc à poser un acte de langage. Dans ce cadre, Austin distingue trois aspects de l'acte consistant à faire quelque chose par le langage :

– **l'acte locutionnaire**, ou fait de dire quelque chose, de prononcer une phrase* (réalisation grammaticale et articulatoire de la phrase selon les règles syntaxiques et phonologiques) ;
– **l'acte illocutionnaire**, ou acte que l'on accomplit en disant quelque chose (assertion, négation, interrogation, promesse, ordre, supposition, protestation, etc.). L'acte illocutionnaire est donc susceptible de transformer la situation de communication, de modifier les droits et les devoirs des intervenants. Ducrot désigne l'acte illocutionnaire par l'appellation *acte illocutoire* ;
– **l'acte perlocutionnaire**, ou acte que l'on accomplit par le fait de dire quelque chose (obliger l'interlocuteur à se conformer à une injonction, convaincre l'interlocuteur, changer de sujet de conversation, relancer la conversation, etc.).
Pour Austin, toute phrase énoncée sérieusement correspond au moins à l'exécution d'un acte locutionnaire et à celle d'un acte illocutionnaire, et parfois aussi à celle d'un acte perlocutionnaire. L'acte essentiel est l'acte illocutionnaire ; il s'évalue en termes de réussite ou d'échec.
[Voir *illusion descriptive*]

Topos (Ducrot) : La notion de *topos* (du grec τοπος, pluriel τοποι), empruntée à Aristote, désigne un lieu commun argumentatif, un principe général accepté par une communauté linguistique et servant de référence dans la construction du discours* argumentatif. Les *topoï* ne sont généralement pas explicités, et s'appliquent dans les limites d'une zone de validité particulière. Les *topoï* ont également la caractéristique d'être des règles argumentatives de nature scalaire (i. e. d'être gradables) : chaque *topos* donne ainsi lieu à quatre formes topiques (T_1, T_2, T_3 et T_4) du type {+P, +Q}, {–P, –Q}, {+P, –Q} et {–P, +Q}, elles-mêmes réductibles à deux grands principes opposés l'un à l'autre, « Il faut +Q » *vs* « Il faut –Q ». Ces formes topiques définissent les trajets interprétatifs qu'il faut emprunter pour passer d'un argument à sa conclusion.
[Voir *argumentation*, *scalarité*]

Tripartition des actes de langage (Sperber et Wilson) : Pour Sperber et Wilson, les actes* de langage se répartissent en deux catégories : les actes* institutionnels (ou performatifs*), qui doivent être identifiés et reconnus par le locuteur et par l'interlocuteur pour être accomplis, et les actes non institutionnels, qui peuvent être accomplis sans que leur identification précise soit nécessaire (p. ex., on peut très bien comprendre que quelque chose est communiqué à propos de l'avenir sans pour autant identifier un acte de prédiction). C'est de cette seconde catégorie d'actes seulement que doit rendre compte l'étude du langage. Dès lors, la classification des actes de langage non institutionnels peut se faire selon une simple tripartition des buts* illocutionnaires : l'**assertion** (« dire que »), l'**injonction** (« dire de »), et l'**interrogation** (« demander si »). Ces trois types d'actes offrent l'avantage d'être universels.
[Voir *explicitations de l'énoncé*]

BIBLIOGRAPHIE

ANSCOMBRE (J.-Cl.)
1973 « Même le roi de France est sage », in *Communications*, Paris, n° 20, pp. 40-82.

ANSCOMBRE (J.-Cl.) éd.
1995 *Théorie des* topoï, Paris, Kimé.

ANSCOMBRE (J.-Cl.) et DUCROT (O.)
1983, *L'argumentation dans la langue*, Bruxelles, Mardaga.

ARMENGAUD (Fr.)
2007[5] *La pragmatique*, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, n° 2230.

AUSTIN (J.L.)
1962 *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press ; trad. française de G. Lane *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, 1970[1].

BACRY (P.)
1992 *Les figures de style*, Paris, Belin, coll. Sujets.

BAKHTINE (M.)
1977 *Le marxisme et la philosophie du langage*, Paris, Éditions de Minuit.

BAR-HILLEL (Y.) éd.
1971 *Pragmatics of Natural Languages*, Dordrecht, Reidel.

BAYARD (P.)
1993 *Le paradoxe du menteur. Sur Laclos*, Paris, Éditions de Minuit.

BENVENISTE (É.)
1966 *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard.
1974 *Problèmes de linguistique générale II*, Paris, Gallimard.

BERRENDONNER (A.)
1981 *Éléments de pragmatique linguistique*, Paris, Éditions de Minuit.

ZOOM - + | PAGE 2 DE 6 | CHAPITRE | RETOUR

BRACOPS (M.)
1996 *L'étude de* car. *Analyse syntaxique, sémantique et pragmatique* (thèse de doctorat), Université Libre de Bruxelles.

CERVONI (J.)
1992[2] *L'énonciation*, Paris, PUF, coll. Linguistique nouvelle.

CULIOLI (A.)
1991 *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, Ophrys.

DELBECQUE (N.) éd.
2006 *Linguistique cognitive. Comprendre comment fonctionne le langage*, De Boeck-Duculot, Bruxelles, coll. Champs linguistiques. Manuels.

DUCROT (O.)
1969 « Présupposés et sous-entendus », in *Langue française*, Paris, n° 4, pp. 30-43.
1972a *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann.
1972b Préface à Searle (J.R.) *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, traduit de l'anglais par H. Pauchard, Paris, Hermann, pp. 7-34.
1979 « Les lois de discours », in *Langue française*, Paris, Larousse, n° 42, pp. 21-33.
1980a *Les échelles argumentatives*, Paris, Éditions de Minuit.
1980b « Analyses pragmatiques », in *Communications*, Paris, n° 32, pp. 11-60.
1983 « *Puisque*: essai de description polyphonique », in *Revue romane*, Copenhague, n° 24, pp. 166-185.
1984 *Le dire et le dit*, Paris, Éditions de Minuit.
1989 *Logique, structure, énonciation*, Paris, Éditions de Minuit.

DUCROT (O.), SCHAEFFER (J.-M.) *et al.*
2000 *Nouveau dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil, coll. Points Essais.

DUCROT (O.) et TODOROV (T.)
1979[2] *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*, Paris, Seuil.

DUCROT (O.) *et al.*
1980 *Les mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit.

ECO (U.)
1992 *Les limites de l'interprétation*, traduit de l'italien par M. Bouzaher, Paris, Grasset.

FLAHAULT (Fr.)
1979 « Le fonctionnement de la parole. Remarques à partir des maximes de Grice », in *Communications*, Paris, n° 30, pp. 73-79.

FODOR (J.A.)
1983 *The Modularity of Mind*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press, trad. française par A. Gerschenfeld *La modularité de l'esprit*, Paris, Éditions de Minuit, 1986.

FONTANIER (P.)
1977 *Les figures du discours*, Paris, Flammarion, coll. Champs Flammarion, n° 15.

GANASCIA (J.-G.)
2006[2] *Les sciences cognitives*, Paris, Le Pommier, coll. Poche.

GARDINER (A.H.)
1932 *The Theory of Speech and Language*, Oxford, The Clarendon Press, trad. française par C. Douay *Langage et acte de langage*, Lille, Presses universitaires de Lille, 1989.

GHILS (P.)
2007 *Les théories du langage au XXe siècle. De la biologie à la dialogique*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia.

GOFFMAN (E.)
1959 *The Presentation of Self in Everyday Life*, Garden City, N.Y., Doubleday, trad. française par A. Accardo *La mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Éditions de Minuit, 1973.
1967 *Interaction Ritual. Essays on Face-to-face Behavior*, Garden City, N.Y., Anchor Books, trad. française par A. Kihm *Les rites d'interaction*, Paris, Éditions de Minuit, 1974.

GRICE (P.)
1975 « Logique and Conversation » (William James Lectures 1967), in Cole (P.) et Morgan (J.L.) éds. *Syntax and Semantics 3 : Speech Acts*, New York, Academic Press, pp. 41-58 ; trad. française « Logique et conversation » par Fr. Berthet et M. Bozon, in *Communications*, Paris, 1979, n° 30, pp. 57-72.
1978 « Further notes on logic and conversation », in Cole (P.) éd. *Syntax and Semantics 9 : Pragmatics*, New York, Academic Press, pp. 113-128.
1981 « Presupposition and conversational implicature », in Cole (P.) éd. *Radical Pragmatics*, New York, Academic Press, pp. 183-198.
1989 *Studies in the Way of Words*, Cambridge (Massachusetts), Harvard University Press.

GRUNDY (P.)
2000[2] *Doing Pragmatics*, Londres-New York, Arnold-Oxford University Press Inc.

HAILLET (P.P.)
2007 *Pour une linguistique des représentations discursives*, De Boeck-Duculot, Bruxelles, coll. Champs linguistiques. Recherches.

HARNISH (R.M.) éd.
1979 *Basic Topics in the Philosophy of Language*, New York, Harvester & Wheatsheaf.

HEINDERYCKX (Fr.)
1999 *Une introduction aux fondements théoriques de l'étude des médias*, Liège, Éditions du CÉFAL a.s.b.l., coll. CÉFAL Sup, n° 1.

ZOOM - + | PAGE 3 DE 6 | CHAPITRE | RETOUR

JACQUES (Fr.)
1979 *Dialogiques. Recherches logiques sur le dialogue*, Paris, PUF.

JAKOBSON (R.)
1963 *Essais de linguistique générale*, Paris, Éditions de Minuit.

KERBRAT-ORECCHIONI (C.)
1986 *L'implicite*, Paris, Armand Colin.
1990- *Les interactions verbales*, tome I (1990), tome II (1992), tome III (1994), Paris, Armand 1994 Colin.
2008 *Les actes de langage dans le discours. Théorie et fonctionnement*, Paris, Armand Colin, coll. Cursus.

KLINKENBERG (J.-M.)
1998 « L'originalité du sens rhétorique : le trope comme sens implicite », in *Actes du XXIIe Congrès international de linguistique et de philologie romanes*, vol. VIII *Les effets du sens*, Tübingen, Max Niemeyer Verlag, pp. 67-74.

LYCAN (W.G.)
1984 *Logical Form in Natural Language*, Cambridge (Massachusetts), MIT Press.

MAINGUENEAU (D.)
2007^2 *L'énonciation en linguistique française*, Paris, Hachette, coll. Les fondamentaux. Lettres.

MARTINET (A.)
1960 *Éléments de linguistique générale*, Paris, Armand Colin.

MEUNIER (J.-P.) et PERAYA (D.)
1993 *Introduction aux théories de la communication. Analyse sémiopragmatique de la communication médiatique*, Bruxelles, De Boeck.

MEYER (M.)
1982 *Langage, logique et argumentation*, Paris, Hachette.

MILNER (J.-C.)
1989 *Introduction à une science du langage*, Paris, Seuil.

MOESCHLER (J.)
1985 *Argumentation et conversation. Éléments pour une analyse pragmatique du discours*, Paris, Hatier.
1994 *Langage et pertinence : référence temporelle, anaphore, connecteurs et métaphore*, Nancy, Presses universitaires de Nancy.
1996 *Théorie pragmatique et pragmatique conversationnelle*, Paris, Colin.

MOESCHLER (J.) et AUCHLIN (A.)
1997 *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Colin.

MOESCHLER (J.) et BÉGUELIN (M.-J.) éds.
2000 *Référence temporelle et nominale. Actes du 3e cycle romand de Sciences du langage*, Cluny (15-20 avril 1996), Berlin-Berne-Bruxelles-Francfort-New York-Vienne, Peter Lang, coll. Sciences pour la communication.

MOESCHLER (J.) et REBOUL (A.)
1994 *Dictionnaire encyclopédique de pragmatique*, Paris, Seuil.
1998 *La pragmatique aujourd'hui. Une nouvelle science de la communication*, Paris, Seuil, coll. Points Essais.

MORRIS (Ch.W.)
1938 « Foundations of the theory of the Signs », in *International Encyclopaedia of Unified Sciences 1/2*, Chicago, University of Chicago Press, trad. française « Fondements de la théorie des signes », in *Langages*, Paris, Didier-Larousse, n° 35, pp. 15-21.

Où en est la pragmatique ?
1995 *L'information grammaticale* n° 66, publié sous la direction de P. Attal, Paris.

Paroles animales.
2002 Numéro hors série (n° 131) de *Sciences et avenir*, Paris.

PAVEAU (M.-A.)
2006 *Les prédiscours. Sens, mémoire, cognition*, Paris, Presses Sorbonne nouvelle.

PAVEAU (M.-A.) et SARFATI (G.- É.)
2003 *Les grandes théories de la linguistique. De la grammaire comparée à la pragmatique*, Paris, Armand Colin.

PEYTARD (J.)
1995 *Mikhaïl Bakhtine. Dialogisme et analyse du discours*, Paris, Lacoste.

La pragmatique
1979 *Langue française* n° 42, Diller (A.-M.) et Récanati (Fr.) éds., Paris, Larousse.

La pragmatique
1989 *Revue québécoise de linguistique* n° 18/1, Montréal.

REBOUL (A.)
1998 « La fiction et le mensonge: les "parasites" dans la théorie des actes de langage », in *Psychologie de l'interaction*, n° 5/6, pp. 97-125.

RÉCANATI (Fr.)
1979 *La transparence et l'énonciation. Contribution à la pragmatique*, Paris, Seuil.
1981 *Les énoncés performatifs*, Paris, Éditions de Minuit.
1970 « Du positivisme logique à la philosophie du langage ordinaire: naissance de la pragmatique », postface à Austin (J.L.) *Quand dire, c'est faire*, Paris, Seuil, pp. 185-203.

ROSS (J.R.)
1970 « On declarative sentences », in Jacob (R.A.) et Rosenbaum (P.S.) éds. *Reading in English Transformational Grammar*, Waltham, Ginn, pp. 222-272.

ZOOM - + PAGE 4 DE 6 CHAPITRE RETOUR

ROULET (E.) *et al.*
1985 *L'articulation du discours en français contemporain*, Berne-Francfort-New York, Peter Lang.

SARFATI (G.- É.)
2002 *Précis de pragmatique*, Paris, Nathan, coll. Nathan université. Linguistique, n° 128.

SAUSSURE (L. de)
2003 *Temps et pertinence. Éléments de pragmatique cognitive du temps*, De Boeck-Duculot, Bruxelles, coll. Champs linguistiques. Recherches.

SEARLE (J.R.)
1969 *Speech Acts*, Cambridge (Massachusetts), Cambridge University Press ; trad. française par H. Pauchard *Les actes de langage. Essai de philosophie du langage*, Paris, Hermann, 1972.
1979 *Expression and Meaning*, Cambridge (Massachusetts), Cambridge University Press ; trad. française par J. Proust *Sens et expression: étude de théories des actes de langage*, Paris, Éditions de Minuit, 1982.
1983 *Intentionality*, Cambridge (Massachusetts), Cambridge University Press, trad. française *L'intentionnalité*, Paris, Éditions de Minuit, 1985.

SPERBER (D.) et WILSON (D.)
1978 « Les ironies comme mentions », in *Poétique*, n° 36, pp. 399-412.
1979 « Remarques sur l'interprétation des énoncés selon Paul Grice », in *Communications*, Paris, n° 30, pp. 80-94.
1986 *Relevance. Communication and Cognition*, Oxford, Blackwell ; trad. française par A. Gerschenfeld et D. Sperber *La pertinence. Communication et cognition*, Paris, Éditions de Minuit, 1989.

STRAWSON (P.F.)
1971 *Logico-linguistic Papers*, Londres, Methuen, trad. française par J.-Cl. Milner *Études de logique et de linguistique*, Paris, Seuil, 1977.

SIOUFFI (G.) et VAN RAEMDONCK (D.)
1999 *100 fiches pour comprendre la linguistique*, Paris, Bréal.

VION (R.)
2000 *La communication verbale. Analyse des interactions*, Paris, Hachette, coll. Hachette université. Linguistique.

WARNOCK (G.J.)
1958 *English Philosophy since 1900*, Londres, Oxford University Press.
1973 « Some types of Performative Utterances », in Berlin (I.) *et al.* éds. *Essays on J.L. Austin*, Oxford, Clarendon Press.

WITTGENSTEIN (L.)
1922 *Tractatus logico-philosophicus*, Routledge & Kegan Paul Ltd., trad. française par G.-G. Granger *Tractatus logico-philosophique*, Paris, Gallimard, coll. Tel, n° 311, 1993.